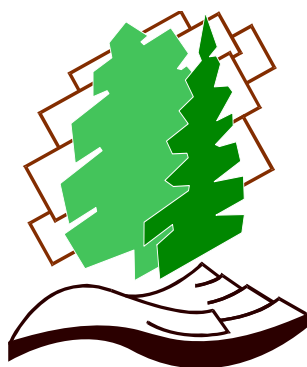


RAPPORT ANNUEL 2000-2001



Agence **F**orestière des **B**ois-**F**rancs

TABLE DES MATIÈRES

Avis de convocation à l'Assemblée générale annuelle	1
Procès verbal de l'Assemblée générale annuelle du 20 juin 2000	2
1. Le message du président	7
2. La structure de l'agence forestière des bois-francs	8
3. L'organisation.....	9
3.1 Ses membres	9
3.2 Ses administrateurs	11
3.3 Ses conseils et comités.....	12
3.3.1 Le conseil d'administration	12
3.3.2 Le conseil exécutif	15
3.3.3 Le comité expert	17
3.3.4 Le comité technique ad hoc.....	17
3.3.5 Le comité PPMV	18
3.3.6 Comité ad hoc sur la protection des investissements	18
3.4 Son personnel.....	19
3.5 Contributions des partenaires	20
3.5.1 Contributions monétaires	20
3.5.2 Contributions non monétaires.....	21
4. Rapport d'activités 2000-2001.....	22
4.1 Introduction	22
4.2 Volet protection.....	23
4.3 Volet aménagement forestier.....	24
4.3.1 La programmation versus la réalisation de travaux.	24
4.3.2 Ventilation des budgets utilisés par MRC depuis 4 ans.	25
4.3.3 Agents de livraison accrédités et réalisation de chacun.....	26
4.3.4 Statistiques associées à la livraison du programme	27
4.4 Volet respect et mise en valeur de la possibilité forestière.....	28
4.5 Volet transfert de connaissances	29
4.6 Volet acquisition de connaissances.....	31
4.7 Volet multiressources.....	31
4.8 Vérification opérationnelle.....	32
4.9 Programmes VergLas.....	34
4.10 Autres activités.....	37
5. Perspective 2001-2002	38
LISTE DES ANNEXES	39
Annexe I. Liste des moyens d'action identifiés au PPMV	40
Annexe II. Les agents de livraison accrédités en 2000-2001	46
Annexe III. Liste des titulaires de permis qui ont contribué.....	47
Annexe IV. Aide financière par traitement	48
Annexe V. États financiers 2000-2001	50



Agence Forestière des Bois-Francs

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES

À TOUS LES MEMBRES DE L'AGENCE FORESTIÈRE DES BOIS-FRANCS

Vous êtes, par la présente, convoqués à l'assemblée générale annuelle des membres de l'Agence forestière des Bois-Francs qui aura lieu le :

**20 juin 2001 à 19h30
Salle du Conseil de la municipalité de
St-Christophe d'Arthabaska
Au 418, Avenue Pie X
St-Christophe d'Arthabaska
(819) 357-9031**

Ordre du jour

1. Inscription des membres et des participants
2. Ouverture de l'assemblée et message du président
3. Lecture et adoption de l'avis de convocation
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 20 juin 2000
6. Présentation du rapport d'activités de l'exercice clos au 31 mars 2001
7. Adoption du rapport financier de l'exercice clos au 31 mars 2001
8. Élection aux postes d'administrateurs et de substituts sortants
9. Nomination d'un vérificateur
10. Période de questions
11. Varia
12. Levée de l'assemblée

Nous comptons sur votre présence et vous prions de croire en notre considération la plus distinguée.

Jacques Moisan, ing.f.
Secrétaire
Le 22 mai 2001

40, route de la Grande-Ligne, Victoriaville (Québec) G6P 6R9
Tél. : (819) 752-4951 Téléc. : (819) 752-3623

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MEMBRES

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée générale 1999-2000 de l'Agence forestière des Bois-Francs tenue le 20 juin 2000 à 19h30 à la salle Riveraine de l'UPA du Centre-du-Québec à Nicolet.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Représentants le monde municipal :

M.R.C. de Nicolet-Yamaska	M. Pierre Gaudet
M.R.C. de l'Érable	M. Bertrand Fortier
M.R.C. d'Arthabaska	M. Normand Soucy
M.R.C. de Bécancour	M. Pierre Carignan
M.R.C. de Drummond	M. Bernard P. Boudreau
	M. Jacques Joyal

Représentants les producteurs forestiers :

O.G.C.	Groupement agroforestier Lotbinière-Mégantic inc.	M. Stéphane Lebel
	Groupement forestier Nicolet-Yamaska inc.	M. Robert Blais
	Société sylvicole d'Arthabaska-Drummond inc.	M. Réjean Benoit
		M. Marco Morin
		M. Gaétan Boucher
S.P.B.	Syndicat des producteurs de bois Centre-du-Québec	M. Gaston Roy
		M. Marcel Tousignant
		M. Ghislain Leblond
		M. Guy Lafontaine
		M ^{me} Isabelle Brodeur
	Syndicat des producteurs de bois région de Québec	M. Denis Villeneuve
		M. Claude Breton
	Syndicat des producteurs de bois de l'Estrie	M. Raymond Thibeault
Autre :	Conseillers forestiers de la région de Québec	M. Claude Bergeron

Représentants les industries de transformation du bois :

Gérard Crête et Fils	M. Philippe Grenier
Vexco	M. Jocelyn Champagne

Représentant du Ministre :

Ministère des Ressources naturelles	M. Michel Champagne
	M. Jacques Pinard

1- INSCRIPTION DES MEMBRES ET DES PARTICIPANTS

Tous les membres et les participants se sont inscrits dès leur arrivée.

2- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET MESSAGE DU PRÉSIDENT

L'assemblée est ouverte à 19h45. Le président, M. Pierre Gaudet, constate qu'il y a quorum et il souhaite la bienvenue à tous les membres et participants. Il relate brièvement les travaux qui ont déjà été accomplis depuis la fondation de l'Agence et ouvrent une vision sur l'avenir. Il procède ensuite à la lecture du message du président inclus dans le rapport d'activités 1999-2000 qui fait le point sur les intérêts des partenaires associés aux ressources forestières régionales et qui invite les partenaires à la mobilisation afin de profiter du contexte de la révision du régime forestier. Il ajoute que l'Agence a une volonté de s'assurer que le financement public répond aux besoins des propriétaires et de l'état actuel et futur de la forêt. Il précise que chacun devra montrer une bonne volonté au-delà des intérêts individuels ou corporatifs.

3- LECTURE ET ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

L'avis de convocation de l'assemblée générale des membres est lu. On rappelle qu'il a été transmis dans les délais soit, 20 jours avant la tenue de ladite assemblée.

AG00-33 Sur proposition de M. Stéphane Lebel, dûment appuyée par M. Bertrand Fortier, il est résolu d'adopter l'avis de convocation après correction de l'adresse du lieu de convocation.

4- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Gaudet demande à ce que l'assemblée procède à l'adoption du rapport financier de l'exercice clos au 31 mars 2000 dès l'adoption de l'ordre du jour afin de libérer le comptable le plus tôt possible.

AG00-34 Sur proposition de M. Pierre P. Boudreau, dûment appuyée par M. Raymond Thibeault, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié en conservant l'item Varia ouvert :

- 1- Inscription des membres et des participants
- 2- Ouverture de l'assemblée et message du président
- 3- Lecture et adoption de l'avis de convocation
- 4- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 5- Adoption du rapport financier de l'exercice clos au 31 mars 2000
- 6- Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 15 juin 1999
- 7- Présentation du rapport d'activités de l'exercice clos au 31 mars 2000
- 8- Nomination d'un vérificateur
- 9- Élection des administrateurs et substituts sortants
- 10- Période de questions
- 11- Perspectives 2000-2001
- 12- Varia
- 13- Levée de l'assemblée.

5- ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE CLOS AU 31 MARS 2000

M. Pierre Gaudet explique que l'Agence a procédé par appel d'offres pour le choix du vérificateur tel que recommandé par les membres lors de l'Assemblée générale annuelle du 17 juin 1998. La décision des membres étant de reconduire sur 3 années consécutives la firme Guillemette, Longchamps, Pellerin de Victoriaville, M. Jean Pellerin présente et décrit page par page le rapport financier vérifié pour l'année d'exercice se terminant le 31 mars 2000.

Le rapport financier a été examiné par le Conseil d'administration et semble conforme.

AG00-35 Sur proposition de M. Jacques Joyal, dûment appuyée par M. Jocelyn Champagne, il est résolu d'adopter le rapport financier de l'exercice clos le 31 mars 2000 tel que présenté par le vérificateur M. Jean Pellerin.

6- LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 20 JUIN 2000

AG00-36 Sur proposition de M. Bernard P. Boudreau, dûment appuyée par M. Denis Villeneuve, il est résolu de se dispenser de la lecture du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 15 juin 1999.

AG00-37 Sur proposition de M. Jacques Joyal, dûment appuyée par M. Philippe Grenier, il est résolu d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 15 juin 1999.

7- PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 MARS 2000

Le secrétaire, M. Jacques Moisan, fait une présentation rapide du rapport d'activités. On souligne plusieurs erreurs de frappe dans des calculs, notamment en page 8, 11 et 21.

AG00-38 Sur proposition de M. Denis Villeneuve, dûment appuyée par M. Raymond Thibeault, il est résolu d'adopter le rapport d'activités de l'exercice clos au 31 mars 2000 après avoir apporté les corrections requises.

On profite de la présentation du rapport d'activités pour rappeler qu'à la création de l'Agence, il avait été mentionné qu'il serait pertinent d'accréditer des conseillers forestiers pour chacune des MRC.

8- NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR

M. Gaudet mentionne que l'appel d'offres aux vérificateurs incluait une proposition pour un (1) an ou sur trois (3) ans. Il énonce les prix pour la soumission retenue par le C.A.

AG00-39 Sur proposition de M. Bernard P. Boudreau, dûment appuyée par Philippe Grenier, il est résolu de nommer la firme Guillemette, Longchamps, Pellerin de Victoriaville pour l'exercice 2000-2001.

L'Assemblée générale souhaite recevoir des propositions de firmes pour les 3 années subséquentes.

9- ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS ET SUBSTITUTS SORTANTS

AG00-40 Sur proposition de M. Philippe Grenier, dûment appuyée de M. Bertrand Fortier, il est résolu de mandater M. Jacques Pinard comme président d'élection et M. Jacques Moisan comme secrétaire.

AG00-41 Sur proposition de M. Philippe Grenier, dûment appuyée par M. Jocelyn Champagne, il est résolu que les mandats d'administrateurs représentant les industries de transformation du bois, dont les noms sont reproduits ci-dessous, soient approuvés et confirmés :

<u>Administrateur</u>	<u>Substitut</u>	
M. François Bourassa		(terme 2002)
Vacant		(terme 2002)
M. Jacques Bray		(terme 2001)
Jocelyn Champagne		(terme 2001)

AG00-42 Sur proposition de M. Réjean Benoit, dûment appuyée par M. Robert Blais, il est résolu que les mandats d'administrateurs représentant les OGC, dont les noms sont reproduits ci-dessous, soient approuvés et confirmés :

<u>Administrateur</u>	<u>Substitut</u>	
M. Stéphane Lebel	Vacant	(terme 2002)
M. Marco Morin	M. Antonio Vigneault	(terme 2001)

AG00-43 Sur proposition de M. Denis Villeneuve, dûment appuyée par M. Bertrand Fortier, il est résolu que les mandats d'administrateurs représentant le Syndicat de producteurs de bois du Centre-du-Québec et le Syndicat des producteurs de bois de la région de Québec, dont les noms sont reproduits ci-dessous, soient approuvés et confirmés :

<u>Administrateur</u>	<u>Substitut</u>	
M. Gaston Roy	Vacant	(terme 2002)
M. Denis Villeneuve		(terme 2001)

AG00-44 Sur proposition de M. Pierre Gaudet, dûment appuyée par M. Jacques Joyal, il est résolu que les mandats d'administrateurs représentant les MRC et municipalités, dont les noms sont reproduits ci-dessous, soient approuvés et confirmés :

<u>Administrateur</u>	<u>Substitut</u>	
M. Pierre Carignan	M. Christian Baril	(terme 2002)
M. Bertrand Fortier		(terme 2001)
M. Bernard P. Boudreau	M. Jacques Joyal	(terme 2002)
M. Normand Soucy	M. Edgar Morin	(terme 2001)

M. Pierre Gaudet souligne le départ de MM. Philippe Grenier et Jacques Joyal. Il les remercie pour leur contribution à l'administration de l'Agence.

AG00-45 Sur proposition de M. Jacques Joyal, dûment appuyée de M. Jocelyn Champagne, il est résolu d'accepter la formation du nouveau Conseil d'administration de l'Agence forestière des Bois-Francs.

10- PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Guy Lafontaine s'enquiert du projet relatif au Transfert de connaissances et du contenu des programmes Verglas

11- PERSPECTIVES 2000-2001

Le secrétaire, M. Jacques Moisan, fait la lecture d'un court texte mettant en évidence les principaux dossiers de l'année 2000-2001

12- VARIA

Aucun point n'est soulevé à l'item Varia.

13- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

M. Pierre Gaudet termine en remerciant l'assemblée pour sa participation. L'assemblée est levée à 21h35.

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE

COPIE CERTIFIÉE CONFORME du procès-verbal de la cinquième assemblée générale de l'Agence forestière des Bois-Francs.

Le _____ 2001

1. LE MESSAGE DU PRÉSIDENT

Chers amis partenaires de l'Agence,

L'année qui se termine est historique du fait que l'Agence a adopté son premier Plan de protection et de mise en valeur. Bravo !

Au nom du Conseil d'administration, je suis fier du travail exécuté pour remplir ce mandat confié par le Ministre et ses partenaires à la création des Agences.

Le contenu du PPMV nous servira à orienter les politiques et programmes à venir et nous permettra d'avoir des éléments de mesure pour évaluer nos gestes dans le futur.

Le plus important toutefois, c'est de s'assurer que chacun des partenaires prendront les moyens nécessaires pour arriver à respecter la possibilité forestière du territoire ».

Nous avons maintenant une photo grandeur nature de notre forêt régionale et nous avons les moyens, à la « hauteur de notre budget » d'orienter l'aménagement forestier de notre territoire.

Parlons donc un peu de budget justement. Nous pourrions faire beaucoup plus, et puisque le Ministre en commission parlementaire a annoncé qu'il verserait 65 millions pour un programme de rendement accru, je pense qu'il devrait y avoir une part significative qui devrait nous revenir et nous pouvons livrer la marchandise, c'est connu.

Le défi de la prochaine année sera de passer à l'action pour chacun des partenaires et je crois que c'est possible. Les décisions du Conseil d'administration concernant la livraison du programme pour l'année 2001 fixent les premières balises d'une ré-orientation du programme : il est clair que dans la situation budgétaire actuelle, nous devons mettre la priorité sur les entretiens de plantation.

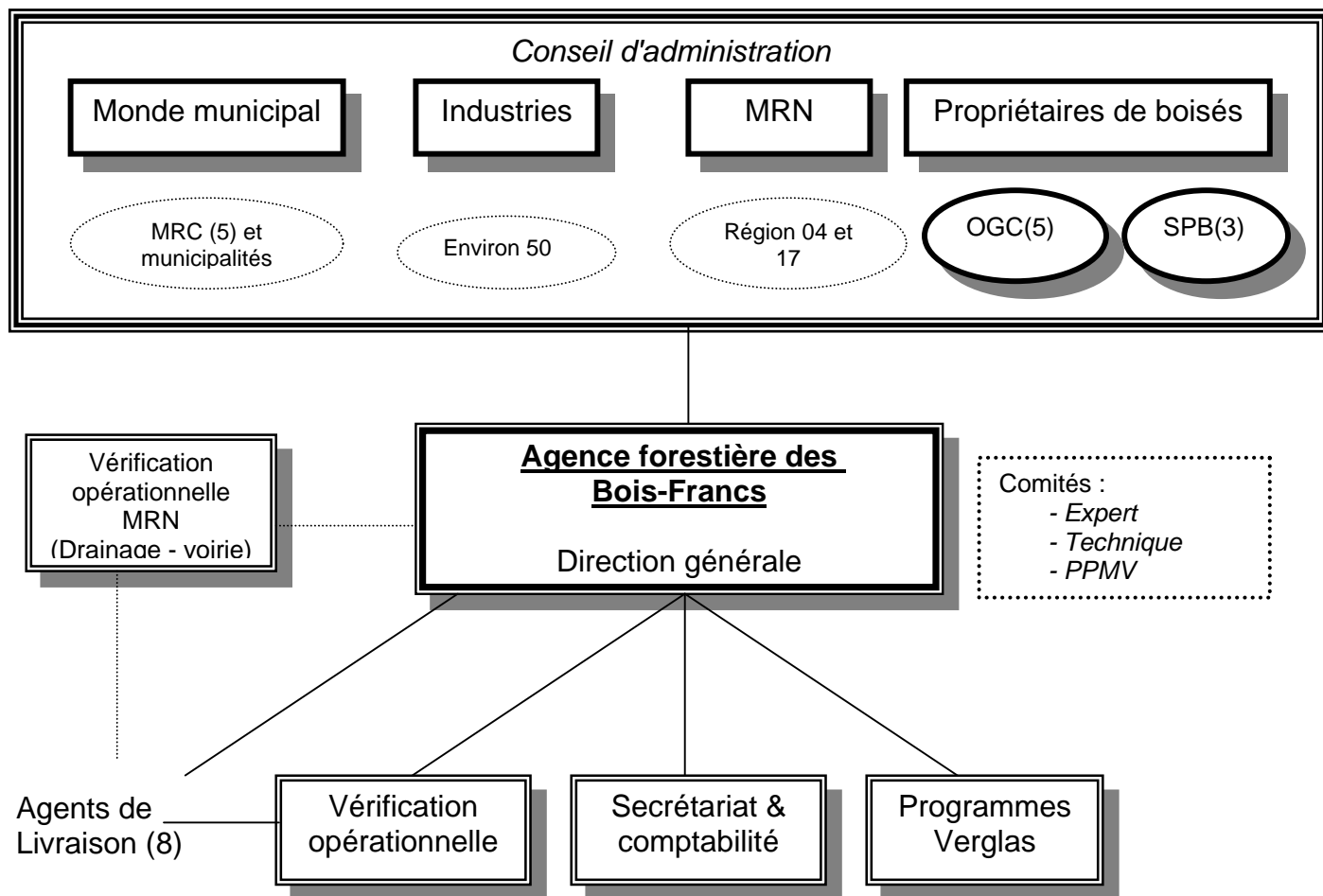
La réussite de l'Agence, réside dans la volonté des partenaires de faire une véritable concertation avec les moyens que nous avons, au nom de l'objectif d'aménagement

En conclusion, je remercie le Conseil d'administration et le personnel de l'Agence pour le travail accompli durant la dernière année.

Rappelons-nous que notre forêt sera ce que nous allons y investir pour la soutenir !

Pierre Gaudet, président

2. LA STRUCTURE DE L'AGENCE FORESTIÈRE DES BOIS-FRANCS



3. L'ORGANISATION

3.1 SES MEMBRES

En vertu du statut et des règlements de l'Agence forestière des Bois-Francis, il est possible pour les acteurs forestiers impliqués dans la région Centre-du-Québec d'en devenir membres. Il existe deux statuts de membres au sein de l'Agence forestière des Bois-Francis : les membres réguliers et les membres associés.

LES MEMBRES RÉGULIERS

Peut être admis comme membre régulier de l'Agence, toute **personne morale** ou **organisme** et tout **titulaire de permis d'exploitation d'usine de transformation de bois**, oeuvrant sur le territoire de l'Agence. Les membres réguliers doivent cependant faire partie de l'une ou l'autre des catégories et sous-catégories de membres suivantes :

- Les **municipalités** incluant les municipalités régionales de comté (MRC) et les municipalités locales;
- Les **organismes reconnus de producteurs forestiers**, lesquels se divisent en deux sous-catégories : les organismes de gestion en commun (OGC) et les syndicats de producteurs de bois (SPB);
- Les **titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois**, lesquels se divisent en plusieurs sous-catégories : les industriels du sciage et les industriels des pâtes et papiers, l'industrie des panneaux, déroulage, etc.

Les membres réguliers en date du 31 mars 2001 sont :

Dans la catégorie : Les municipalités

Organismes

MRC Arthabaska	MRC
MRC Bécancour	MRC
MRC Drummond	MRC
MRC Érable	MRC
MRC Nicolet-Yamaska	MRC
Ville de Princeville	Municipalité

Dans la catégorie : Les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois

Organismes

Domtar Inc.	Pâtes et papiers
Gérard Crête et Fils	Sciage
Panneaux Tembec OSB	Panneaux
Blanchette et Blanchette	Sciage
Vexco inc.	Sciage
Commonwealth Plywood inc.	Déroulage

Dans la catégorie : Les organismes reconnus de producteurs forestiers

Organismes

Sous-catégorie

Groupe forestier Nicolet-Yamaska	OGC
Groupe agro-forestier Lotbinière-Mégantic	OGC
Groupe forestier Coopératif de St-François	OGC
Aménagement forestier coopératif de Wolfe	OGC
Société sylvicole Arthabaska-Drummond Inc.	OGC
Syndicat des producteurs de bois de la région de Québec	SPB
Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec	SPB
Syndicat des producteurs de bois de l'Estrie	SPB

Les membres associés en date du 31 mars 2001 sont :

Conseillers forestiers de la région de Québec
Luc Bournival, ing. f.

3.2 SES ADMINISTRATEURS

Conformément à son règlement intérieur, le conseil d'administration de l'Agence est composé de quatorze (14) administrateurs représentant le Ministre, le milieu municipal, les propriétaires de boisé et le milieu industriel. Durant l'exercice 2000-2001, les administrateurs en fonction ont été :

<i>Groupes</i>	<i>Administrateur</i>	<i>Organisme et durée du mandat (mois)</i>	<i>Durée / fin de mandat</i>
<i>Représentants du Ministre</i>	Michel Champagne	MRN 12	
	Jacques Pinard	MRN 6	--
	Michel Boisvert	MRN 6	--
<i>Le monde municipal</i>	Pierre Gaudet	MRC de Nicolet-Yamaska 3	
	Pierre Carignan	MRC de Bécancour 9	2002
	Bertrand Fortier	MRC de l'Érable 12	2001
	Jacques Joyal	MRC de Drummond 3	
	Bernard P. Boudreau	MRC de Drummond 9	2002
	Normand Soucy	MRC d'Arthabaska 12	2001
<i>Industrie</i>	Jacques Bray	Domtar inc. 12	2001
	Jocelyn Champagne	Vexco inc. 12	2001
	François Bourassa	Panneaux Tembec OSB 6	
	Denis Deshaies	Panneaux Tembec OSB 6	2002
	Philippe Grenier	Gérard Crête et Fils 3	
	Patrick Boutin	Commonwealth Plywood 6	2002
<i>Représentants des propriétaires</i>			
<i>OGC</i>	Stéphane Lebel	GAFLM 12	2002
	Marco Morin	SSAD 8	
	Serge Chartrand	GFNY 4	2001
<i>SPB</i>	Gaston Roy	Centre Québec 9	2002
	Denis Villeneuve	Région de Québec 12	2001

Chaque groupe jouit d'un nombre égal de voix même si le nombre d'administrateurs est différent d'un groupe à l'autre. Les administrateurs demeurent en fonction pour une durée de deux (2) ans ou jusqu'à l'élection de leurs successeurs.

Le conseil d'administration administre l'organisme et les affaires de l'Agence. Il exerce ses pouvoirs par voie de résolutions et étudie toute question qui lui est soumise par l'assemblée générale et veille à la bonne administration de l'Agence. Les décisions du conseil d'administration sont prises sur la base du consensus, c'est-à-dire lorsque aucun groupe d'administrateurs ne s'oppose à la décision proposée.

Les représentants du monde municipal sont au nombre de 4. À la suite de l'Assemblée générale annuelle 1999-2000, M. Pierre Gaudet a été élu président de l'Agence sans droit de vote.

3.3 SES CONSEILS ET COMITÉS

3.3.1 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration s'est réuni à 7 occasions pour des séances régulières et à 2 reprises pour des séances spéciales. Le Conseil d'administration a aussi tenu une réunion dite de « *Lac à l'épaule* » en octobre 2000.

Les réunions se sont tenues aux dates suivantes : 26 avril, 13 juin, 20 juin (AGA), 14 septembre, 12 octobre (spéciale), 9 novembre, 19 décembre (spéciale) de l'année 2000 et les 18 janvier et le 13 mars 2001.

Les points qui ont constitué les ordres du jour des réunions du Conseil d'administration sont :

ADMINISTRATION

- Lecture et adoption des procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration et du Conseil exécutif et examen du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle
- Suivi de l'évolution des dossiers
- Étude du bilan financier et des rapports d'activité
- Accueil des nouveaux administrateurs
- Résolution de signatures des effets bancaires
- Élection des officiers
- Suivi du dossier du Code du travail, articles 45 et 46
- Suivi financier (encaissement des contributions du MRN et des industriels, paiement des réclamations des Agents de livraison du programme régulier, suivi du personnel, suivi des projets en cours, comparaison des budgets vs résultats, suivi des travaux par Agent de livraison.

DÉCISION

- Adoption du budget 2000-2001 et répartition budgétaire par Agent de livraison
- Adoption de la grille de taux 2000-2001 et des ajustements normatifs
- Adoption d'une résolution de transmission de document et d'information au MRN et autorisation de divulgation de renseignement
- Adoption du PPMV
- Programmes Verglas
 - Accréditation des conseillers forestiers
 - Résolution de signature des protocoles d'entente
 - Résolution demandant la prolongation des programmes
- Adoption du rapport du Groupe de travail sur le Coût des Travaux
- Résolution pour le dépôt d'un projet de Volet II intitulé « *De la planification à la mise en application du PPMV* »
- Décision de tenir une journée de réflexion entre les administrateurs
- Résolution relative à la licence d'utilisation des fiches numériques du MRN
- Autorisation de participation à des colloques pour le personnel
- Résolution portant sur les réunions des Agences

DISCUSSION

- La question du retrait des phytocides en 2001 et élaboration d'une résolution au MRN
- Échanges sur le bulletin des résultats de vérification opérationnelle
- Échanges et adoption de politiques sur le développement, la représentation, le soutien de la main d'œuvre et les communications
- Transfert de connaissances
 - Orientation et stratégies
 - Adoption du projet 2000-2001
- PPMV
 - Suivi régulier
 - Orientations, objectifs, moyens et plan d'action (document-synthèse et possibilité forestière)
 - Mobilisation régionale : rencontre MRN, Ministère des Régions, CDAFCQ, caucus des députés, Table des préfets et CRCDCQ
 - Hypothèses de scénarios d'action
 - Échanges sur le besoin d'identifier une ressource externe pour faire des simulations avec mesure de l'impact de la possibilité forestière de façon ponctuelle
- Résolution formalisant un processus de rencontres annuelles des administrateurs et de chaque Agent de livraison
- Examen des demandes d'accréditation
- Échanges sur les partages budgétaires, le libre choix, la concurrence (base 7-14-21% du budget hors territoire historique) et enveloppe par MRC
- Échanges sur la création de secteurs au sein de l'Agence
- Échanges sur la protection des investissements par la voie des RCI
- Budget 2001-2002 (étude)

INFORMATION

- Consultation publique numéro 2 (PPMV)
- Réunion des Agences et dossiers associés (contenu, comptes rendus)
- Projet de dépliant sur le programme
- Comptes rendus du Comité sur le Suivi du Sommet (CSS)
- Projet de géomatique régionale (MRC, AFBF, MAPAQ)
- Suivi du dossier « Verglas »
- Lettre du CSS sur le PPMV
- Projet de plantation mixte fertilisée au lisier de porc

VARIA

- Perte de la municipalité d'Ulverton et impact budgétaire
- Vente d'équipement de bureau (démembrement de l'équipe PPMV)
- Étude de la résolution du SPBRQ sur les RCI et du développement durable
- Demande d'aide financière au CLDE pour une journée de démonstration forestière
- Correspondances diverses
- Rapport sur la vérification opérationnelle
- Rapport du projet de plantation mixte
- TPS – TVQ
- Résolution désignant la personne responsable de la gestion du SGFP (confidentialité)
- Création d'un comité *ad hoc* sur l'examen des taux
- Présentation des travaux de recherche sur le feuillu par M. Benoit Truax

TABLEAU DE PRÉSENCE DES ADMINISTRATEURS ET DES GROUPES DE PARTENAIRES AUX SÉANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION			
<i>Représentant</i>	<i>Présence</i>	<i>Absence</i>	<i>Taux</i>
Pierre Gaudet (N-Y)	1	1	50 %*
Bertrand Fortier (E)	9	0	100 %
Jacques Joyal (D)	1	1	100 %
Bernard P. Boudreau (D)	4	3	57 %
Normand Soucy (A)	5	4	56 %
Pierre Carignan (B)	2	5	29 %
<i>Monde municipal</i>	22	14	61 %
Gaston Roy (SPBCQ)	6	0	100 %
Stéphane Lebel (GAFLM)	8	1	89 %
Denis Villeneuve (SPBRQ)	9	0	100 %
Marco Morin (SSAD)	5	1	83 %
Serge Chartrand (GFNY)	3	0	100 %
<i>Propriétaires de boisé</i>	31	2	94 %
Jocelyn Champagne (VEXCO)	9	0	100 %
Jacques Bray (DOMTAR)	5	4	56 %
François Bourassa (TEMBEC OSB)	0	4	0 %
Denis Deshaies (TEMBEC OSB)	3	2	60 %
Philippe Grenier (CRÊTE)	1	1	50 %
Patrick Boutin (COMM. PLYWD)	4	1	80 %
<i>Industriels</i>	22	12	65 %
Michel Champagne (MRN)	8	1	89 %
Jacques Pinard (MRN)	2	2	50 %
Michel Boisvert (MRN)	3	2	60 %
<i>MRN</i>	13	5	72 %

Au cours de la dernière année, le siège du SPBCQ a été vacant pour 3 réunions. Un siège réservé aux industriels a aussi été vacant pour 2 rencontres.

Le secrétariat était assumé par M. Jacques Moisan.

* Notons que la présidence était assumée par M. Pierre Gaudet, maire d'Aston Jonction sans droit de vote puisque les 5 MRC membres de l'Agence avaient délégué 4 représentants. Ces derniers ont proposé que M. Gaudet assume la présidence. Cette proposition a été adoptée à l'unanimité. Le taux de présence du président a été de 100% aux séances du Conseil d'administration.

3.3.2 LE CONSEIL EXÉCUTIF

Le Conseil exécutif réalise une analyse préliminaire des orientations et des affaires nouvelles. Les séances se déroulent selon la même approche que les réunions du Conseil d'administration, c'est-à-dire : administration, décision, discussion, information et varia. Le point « Décision » génère des décisions à caractère administratif et des recommandations ou des scénarios pour discussion ou décision au Conseil d'administration.

Au cours de l'exercice 2000-2001, le Conseil exécutif était composé de :

M. Pierre Gaudet, président	Représentant du monde municipal
M. Gaston Roy, vice-président (poste vacant pour 1 rencontre)	Représentant des organismes de producteurs forestiers
M. Jacques Bray	Représentant des titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois
M. Marco Morin relevé par M. Stéphane Lebel	Représentant des organismes de producteurs forestiers
M. Jacques Pinard relevé par M. Michel Champagne	Représentant du Ministre

Les membres du Conseil exécutif se sont réunis à cinq (5) occasions. Ces rencontres ont eu lieu les 11 avril, 28 août, 12 octobre et le 20 novembre 2000 et le 7 février 2001.

TABLEAU DE PRÉSENCE DES ADMINISTRATEURS AUX SÉANCES DU CONSEIL EXÉCUTIF			
<i>Représentant</i>	<i>Présence</i>	<i>Absence</i>	<i>Taux</i>
Pierre Gaudet	5	0	100 %
Gaston Roy	4	0	100 %
Marco Morin	2	0	100 %
Stéphane Lebel	3	0	100 %
Jacques Bray	3	2	60 %
Jacques Pinard	2	0	100 %
Michel Champagne	3	0	100 %

Les dossiers suivants ont constitué les points à l'ordre du jour des séances du Conseil exécutif :

GESTION DU PERSONNEL

- Examen annuel des conditions de travail
- Embauche et période de probation
- Prolongation de la période d'embauche de M. Steve Garneau
- Code du travail, articles 45 et 46
- Régime d'assurances groupe
- Contrats pour finaliser le PPMV

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

- Contrat annuel d'assurance responsabilités
- Étude du budget et planification budgétaire
- Suivi financier (contribution, dépenses par mois et par projet, réclamations des agents de livraison)
- Perte de contribution suite à une faillite
- Résolution de transmission d'informations au MRN
- Niveau d'aide en cas de vente d'une propriété dans la même année financière (maximum 20 000 \$)
- Déménagement du siège social (étude)

DOSSIERS

- Semaine de l'arbre et des forêts
- Contenu des rencontres provinciales des Agences
- Projet d'identification des indicateurs de suivi du PPMV commun à toutes les Agences
- Projet de Volet II : *De la planification à la mise en application du PPMV*
- Diverses offres de participation à des colloques
- PPMV : Suivi, échéancier, contrats, mobilisation régionale
- Verglas : Suivi, demande de prolongation, demande d'accréditations, retrait de l'accréditation d'un agent de livraison de ce programme
- Examen de diverses résolutions : Agence de secteurs, aide à l'application des RCI
- Retour sur l'Assemblée générale annuelle 1999-2000
- Préparation du *Lac à l'épaule* au Lac William
- Projet de politique d'accréditation des Agents de livraison du programme régulier
- Rencontre annuelle avec les Agents de livraison : définition d'un modèle
- Vérification opérationnelle sur les Plans d'aménagement forestier
- Projet de la MRC de Nicolet-Yamaska sur un RCI
- Suivi du dossier 7-14-21% (budget hors territoire historique)
- TPS – TVQ
- Demandes diverses

Le secrétariat associé aux réunions du Conseil exécutif a été tenu par M. Jacques Moisan.

3.3.3 LE COMITÉ EXPERT

Les membres du comité Expert sont mandatés par le Conseil d'administration pour étudier certains aspects plus techniques liés à la livraison du programme. Le Comité s'est réuni le 5 mai et le 8 décembre 2000 et le 2 février 2001.

Les membres du comité qui ont participé aux rencontres sont :

Représentants des propriétaires de boisés	OGC	Rencontres	
		M. Réjean Benoit	3
		M. Daniel St-Hilaire	1
		Mme Isabelle Paré	2
	SPB	M. Denis Villeneuve	3
		M. Ghislain Leblond	2
Représentants du MRN		Mme Johanne Banville	3
Représentants industriels		M. François Bourassa	1
		M. Denis Deshaies	1

Les dossiers suivants ont fait l'objet des travaux du comité :

- Transfert de connaissance (bilan, contenu, orientation, stratégie, réalisation)
- Ajustements normatifs
- Constats sur le suivi des plantations
- Entretien de plantation à partir de 2001
- Constats sur le suivi de la voirie forestière
- Le drainage forestier
- La notion de type écologique
- Présentation de M. Bertrand Lefebvre du MRN sur les relevés de GPS

3.3.4 LE COMITÉ TECHNIQUE AD HOC

L'examen du cahier de normes a été préparé par M. Steve Garneau. Essentiellement, le travail de révision a consisté en la fusion de toute la partie relative aux normes techniques afin de faciliter la consultation du cahier. De plus, l'ensemble des normes ont été révisées pour corriger certaines imprécisions.

Ce travail a été examiné le 22 novembre par un groupe composé de :

Mme Isabelle Paré	SSAD
M. Claude Bergeron	CFRQ
M. Gaston Martineau	GAFLM
M. Jacques Moisan	AFBF
M. Steve Garneau	AFBF

Le résultat de ce travail a été remis au Comité Expert mandaté par le Conseil d'administration pour procéder à l'acceptation des modifications et ajustements.

3.3.5 LE COMITÉ PPMV

Le Comité PPMV s'est réuni à 3 reprises en 2000-2001. Avec la fin du démembrement de l'équipe, la finalisation du calcul de la possibilité et la production des derniers à contrat, nous avons terminé l'élaboration du PPMV.

La première rencontre du 14 avril 2000 a porté essentiellement sur l'adoption de la stratégie générale d'aménagement du PPMV. La deuxième réunion s'est tenue le 27 juin 2000 et, à cette occasion, le comité a fait le bilan de l'opération et élaboré un plan d'action pour rendre à terme le projet. La troisième et dernière, le 3 octobre 2001. .

Les membres du comité sont :

M. Ghislain Leblond	SPBCQ
M. Gérald Lapierre	MRN
M. Stéphane Lebel	GFLM
M. François Bourassa	Panneaux Tembec OSB inc.
M. Denis Ouellette	MRC Arthabaska
M. François Brassard	AFBF (secrétaire)
M. Jacques Moisan	AFBF

3.3.6 COMITÉ *AD HOC* SUR LA PROTECTION DES INVESTISSEMENTS

Ce comité composé de MM. Gaston Roy, Bertrand Fortier et Denis Villeneuve, s'est penché sur la problématique de la protection des investissements.

Rapidement, il est apparu que les MRC sont les partenaires les mieux équipés pour protéger les plantations et les autres travaux par la voie des RCI.

Le concept élaboré par le Comité *ad hoc* a été transféré au Comité technique de la MRC de Nicolet-Yamaska. Le projet de RCI actuellement à l'étude au Ministère des Affaires municipales contient une clause claire de protection des investissements de 30 ans pour les plantations, de 10 ans pour les traitements commerciaux et de 15 ans pour les traitements non-commerciaux.

3.4 SON PERSONNEL

Administration et gestion courantes :

Céline Brault	Adjointe administrative (12 mois) Secrétariat Comptabilité Système de gestion des forêts privées Collaboratrice
François Vachon Steve Garneau	Technicien forestier (2 mois) Technicien forestier (10 ½ mois) Vérification opérationnelle programme régulier et verglas Collaborateur au journal Forum Support aux agents de livraison Mise à niveau des normes
Jacques Moisan, ing. f. M. Sc.	Directeur général (12 mois) Gestion du programme d'aménagement Support au PPMV Collaborateur au journal Forum Gestion du personnel Et toutes autres tâches...

Le PPMV :

François Brassard, ing. f. M. Sc. Martin Rodrigue	Coordonnateur (3 mois) Géographe, M. Sc. (1 mois)
--	--

Les programmes verglas :

Sophie Simard, ing. f., Frédéric Couture, tech. f.	Coordonnatrice (12 mois) Vérification opérationnelle (4 mois)
---	--

Les projets spéciaux :

Sylvie Côté, ing. f., M. Sc.	Projet sur les indicateurs de développement durable (Indicateurs communs aux 17 Agences provinciales)
------------------------------	--

Le siège social de l'Agence est situé au 40, Route de la Grande-Ligne à Victoriaville. Des espaces de bureaux sont loués à la MRC d'Arthabaska.

3.5 CONTRIBUTIONS DES PARTENAIRES

3.5.1 CONTRIBUTIONS MONÉTAIRES

Ministère des Ressources naturelles	2 295 768 \$
Industries de transformation du bois	444 521 \$
Cotisation des membres	<u>1 050 \$</u>
TOTAL :	2 341 339 \$

Contribution des propriétaires :

Les propriétaires de boisés contribuent aux efforts d'aménagement de diverses façons. Globalement, dans le cadre de la livraison du programme, l'Agence a déjà démontré que l'aide accordée couvre 80 % du coût réel des travaux.

Les agents de livraison encaissent les contributions des propriétaires. On retrouve ces montants dans plusieurs des bilans financiers des agents de livraison.

Les efforts des propriétaires qui réalisent eux-mêmes leurs travaux sont importants mais non comptabilisables.

Nous avons reproduit ici, un portrait des déclarations de volumes de bois prélevés dans les forêts privées par MRC pour les 4 dernières années :

DÉCLARATION DES VOLUMES DE BOIS (M³) ACHETÉS SUR LES FORÊTS PRIVÉES/MRC

MRC	1997-1998		1998-1999		1999-2000		2000-2001	
	VOLUME	%	VOLUME	%	VOLUME	%	VOLUME	%
Arthabaska	92 838,97	30,7 %	135 789,91	40,8 %	118 343,12	37,6 %	113 312,43	39,2 %
Bécancour	38 129,71	12,6 %	39 178,33	11,8 %	38 083,63	12,1 %	46 404,27	16,0 %
Drummond	36 431,65	12,1 %	51 993,23	15,6 %	43 037,59	13,7 %	31 016,40	10,7 %
L'Érable	85 211,51	28,2 %	82 582,19	24,8 %	93 266,10	29,7 %	79 065,16	27,3 %
Nicolet-Yamaska	20 198,06	6,7 %	23 354,73	7,0 %	20 842,38	6,6 %	18 531,54	6,4 %
Inconnu	29 132,06	9,7 %	35,04	0,0 %	978,0	0,3 %	1 003,33	0,4 %
TOTAL	301 941,96	100 %	332 933,43	100 %	314550.82	100 %	289 334,13	100 %

3.5.2 CONTRIBUTIONS NON MONÉTAIRES

Encore cette année, les partenaires ont supporté leur Agence à divers degrés en s'impliquant sur les Conseils, les Comités et autres appuis. L'estimation de la valeur des contributions non monétaires apparaît ci-après :

<i>Partenaires</i>	<i>Organismes</i>	<i>Valeur</i>	<i>Total</i>
Ministère des ressources naturelles	MRN		59,200 \$
Industries	Panneaux Tembec OSB	2,318 \$	
	Domtar	8,750 \$	
	Vexco	1,733 \$	
	Commonwealth Plywood	1,100 \$	13,901 \$
Monde municipal	MRC Drummond	2,900 \$	
	MRC l'Érable	1,337 \$	
	MRC Arthabaska	1,000 \$	
	MRC Bécancour	600 \$	
	MRC Nicolet Yamaska	480 \$	6,317 \$
Propriétaires de boisé	SPBCQ	2,170 \$	
	SPBRQ	10,470 \$	
	OGC-SSAD	2,320 \$	
	OGC-GFNY	1,325 \$	
	OGC-GAFLM	3,200 \$	
	Autres	3,330 \$	22,815 \$
	<i>Total</i>		

4. RAPPORT D'ACTIVITÉS 2000-2001

4.1 INTRODUCTION

Les dossiers ayant mobilisé l'essentiel des ressources de l'Agence au cours de la dernière année sont : la gestion du programme régulier, la terminaison du PPMV et la gestion des programmes Verglas. Accessoirement sont venus se greffer une multitude de dossiers comme le projet Volet II, le projet de RCI de la MRC Nicolet-Yamaska, la participation aux travaux de quelques Tables sectorielles. S'ajoute une foule d'autres activités plus mineures mais incontournables du fait de l'existence même de l'Agence, et des attentes de toutes natures que cela crée chez plusieurs partenaires ou intervenants externes à la structure. L'Agence devient de plus en plus un organisme de référence en matière de foresterie à l'échelle régionale.

Le déroulement hebdomadaire des activités internes de l'Agence s'apparente à ce que l'on retrouve dans beaucoup de bureaux. Encaissement des contributions, vérification de factures, paiement des fournisseurs et des réclamations, préparation des réunions des Conseils et des Comités, le suivi des décisions prises ou des dossiers à monter, les suivis administratifs, la gestion du personnel, la préparation annuel du rapport et de l'assemblée générale annuelle et des états financiers, les contacts réguliers avec les Agents de livraison, les autres Agences et le SMVFP sur divers dossiers. On complète par des vacances, et des événements sociaux (anniversaire, arrivée et départ de personnel, cabane à sucre...la vie de bureau quoi!)

Afin de se coller de près au plan de protection et de mise en valeur, nous présentons le rapport d'activités selon les bases du plan d'action à 6 volets incluses dans le PPMV. Cette forme de présentation permet déjà d'associer les activités de l'Agence à ce cadre de référence auquel nous accolerons, en cours d'année, des indicateurs afin de mesurer la progression vers l'atteinte du développement durable des forêts privées de la région Centre-du-Québec.

4.2 VOILET PROTECTION

Notons que toutes les MRC du territoire disposent maintenant d'un règlement de contrôle intérimaire (RCI) sur l'abattage d'arbres visant à contrer les coupes abusives. La MRC de Bécancour a même revu son premier RCI et y a apporté des ajustements de bonification.

La Table des MRC, associée au PPMV, avait finalisé son travail de réflexion sur les problématiques de protection. La suite des choses avait été suspendue par manque de ressources. Au cours de l'année 2000-2001 et grâce à la complicité de la MRC de Nicolet-Yamaska et la participation financière du CLE de ce secteur, il a été possible d'embaucher un ingénieur forestier à cette MRC.

A partir du mois de novembre 2000, un comité technique s'est mis à l'œuvre pour revoir le RCI de cette MRC et insérer les préoccupations de l'Agence dans son travail. Ce comité réunit le MAPAQ, la MRC de Nicolet-Yamaska, l'Agence, l'UPA, le Groupement forestier de Nicolet-Yamaska et le Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec.

Le RCI mis au point par la MRC comporte trois angles : le forestier, l'agricole et l'urbain. Le volet forestier s'intéresse à la question des coupes abusives et la protection des investissements. Le volet agricole encadre les activités de déboisement agricole en exigeant la production d'un plan agronomique complet produit par un agronome enregistré à la MRC. Les aspects de protection des cours d'eau, des paysages, de ravages reconnus et d'EFE devront aussi être pris en compte dans le plan agronomique et les prescriptions sylvicoles.

Cette MRC vivant une problématique particulière associée à l'activité agricole a développé son projet de règlement, lequel a été adopté le 17 mai 2001. Ce règlement, au niveau forestier, impose aux propriétaires d'obtenir un certificat et une prescription de même qu'un rapport d'exécution, pour les coupes à blanc de plus de 1 hectare ou les prélèvements supérieurs à 30 % du volume.

Le dépôt du rapport sur la biodiversité a rendu disponible beaucoup d'informations sur l'état de la biodiversité régionale et a dressé un premier bilan des indices de qualité d'habitat pour plusieurs espèces fauniques dites « vedettes ». En terme de geste concret, et en reprenant les moyens identifiés au PPMV, on note :

- Le moyen 1 (voir la liste des moyens en annexe du rapport) est réalisé grâce au travail entrepris dans la MRC de Nicolet-Yamaska.
- Le moyen 2 a été utilisé une première fois via l'appui de l'Agence à un projet soumis par le Syndicat des producteurs de porcs de la région de Québec où on vise à expérimenter des plantations fertilisées avec des fumiers.
- Le moyen 85 a été réalisé une première fois. Quarante inspecteurs municipaux ont suivi une formation dispensée par le SPBCQ sur les RCI.
- Le moyen 91 émerge par la voie de l'introduction, dans le RCI de la MRC de Nicolet-Yamaska, de clauses spécifiques à la protection des travaux.

Notons enfin que la livraison des programmes Verglas permet de mettre à l'essai une façon de prendre en compte les espèces rares ou menacées au moment des interventions. Éventuellement, il faudra introduire cette approche de vérification dans la livraison du programme régulier.

4.3 VOILET AMÉNAGEMENT FORESTIER

4.3.1 LA PROGRAMMATION VERSUS LA RÉALISATION DE TRAVAUX.

L'année 2000-2001 a été la dernière année où la programmation des travaux était produite sans lien avec le PPMV. Essentiellement, cette programmation assure une continuité dans les travaux de reboisement constitués d'une chaîne de travaux reliés entre eux. Ainsi on reboise les plants disponibles, on prépare du terrain pour les plants de l'année suivante et, enfin, on entretient les plantations des années précédentes. Notons aussi que l'année 2000 a été la dernière année où le recours aux phytocides était autorisé.

TRAVAUX EXÉCUTÉS VERSUS PROGRAMMATION POUR 2000-2001

Traitements	Programmation			Exécution		
	Quantités	Dollars	% Budget	Quantités	Dollars	% Budget
Remise en production - Préparation de terrain (05)	706 ha	508 495	19.3	683.4 ha	445 524	17.9
Remise en production - Plantation (06)	2 437 500 plants	805 058	30.5	2 550 654 plants	798 861	32.1
Entretien de plantation (07)	1086 ha	593 214	22.5	1127 ha	601 835	24.2
Éducation de peuplements - Traitements non commerciaux (08)	144 ha	114 565	4.4	154.4 ha	104 863	4.2
Éducation de peuplements - Traitements commerciaux (09)	371 ha	241 787	9.2	377.8 ha	245 682	9.9
Drainage (10)	184 km	201 715	7.6	160.3 km	180 190	7.3
Voirie forestière (10)	60 km	67 215	2.5	47.5 km	51 747	2.1
Plan d'aménagement forestier (11)	715 unités	105 625	4.0	357	57 525	2.3

4.3.2 VENTILATION DES BUDGETS UTILISÉS PAR MRC DEPUIS 4 ANS.

MRC 1996-1997

ACTIVITÉ	MRC ARTHABASKA	MRC BÉCANCOUR	MRC DRUMMOND	MRC L'ÉRABLE	MRC NICOLET-YAM.	TOTAL
Préparation terrain	163 250,50 \$	120 703,50 \$	74 251,50 \$	99 260,00 \$	53 497,00 \$	510 962,50 \$
Reboisement	265 285,17 \$	118 625,61 \$	163 945,69 \$	150 980,21 \$	78 812,01 \$	777 648,69 \$
Entretien plantation	163 872,60 \$	110 862,00 \$	204 576,68 \$	113 919,66 \$	56 178,00 \$	649 408,94 \$
T. Non-commerciaux	50 261,50 \$	8 085,50 \$	1 887,50 \$	75 222,95 \$	0,00 \$	135 457,45 \$
Trait. Commerciaux	73 230,00 \$	17 713,00 \$	11 641,00 \$	58 146,00 \$	6 264,50 \$	166 994,50 \$
Drainage	105 464,84 \$	62 549,43 \$	42 502,00 \$	44 364,85 \$	18 374,06 \$	273 255,18 \$
Voirie	27 556,23 \$	18 715,33 \$	18 943,71 \$	24 776,85 \$	1 611,18 \$	91 603,30 \$
Plan de gestion	11 410,00 \$	7 915,00 \$	8 165,00 \$	8 780,00 \$	5 060,00 \$	41 330,00 \$
TOTAL :	860 331 \$	465 169 \$	525 913 \$	575 451 \$	219 797 \$	2 646 661 \$
%	32,5 %	17,6 %	19,9 %	21,7 %	8,3 %	100 %

MRC 1997-1998

ACTIVITÉ	MRC ARTHABASKA	MRC BÉCANCOUR	MRC DRUMMOND	MRC L'ÉRABLE	MRC NICOLET-YAM.	TOTAL
Préparation terrain	158 189\$	132 577\$	106 919\$	101 293\$	49 969\$	548 949\$
Reboisement	217 835\$	145 225\$	98 200\$	180 555\$	59 079\$	700 987\$
Entretien plantation	182 220\$	97 786\$	93 094\$	80 223\$	58 357\$	511 681\$
T. Non-commerciaux	13 041\$	1 510\$	2 180\$	42 992\$	0\$	59 723\$
Trait. Commerciaux	115 324\$	30 131\$	42 670\$	35 886\$	1 644\$	225 656\$
Drainage et voirie	122 886\$	73 456\$	48 959\$	77 126\$	24 408\$	346 836\$
Plan de gestion	8 020\$	9 580\$	2 730\$	10 595\$	3 115\$	34 425\$
TOTAL :	817 517\$	490 226\$	394 754\$	528 672\$	196 572\$	2 428 169\$
%	33,7 %	20,2 %	16,2 %	21,8 %	8,1 %	100 %

MRC 1998-1999

ACTIVITÉ	MRC ARTHABASKA	MRC BÉCANCOUR	MRC DRUMMOND	MRC L'ÉRABLE	MRC NICOLET-YAM.	TOTAL
Préparation terrain	214 132\$	133 512\$	153 268\$	142 315\$	46 554\$	689 782\$
Reboisement	252 825\$	140 574\$	96 270\$	193 774\$	63 791\$	747 235\$
Entretien plantation	225 237\$	128 519\$	78 375\$	106 008\$	46 608\$	584 749\$
T. Non-commerciaux	19 304\$	2 184\$	1 188\$	45 634\$	3 276\$	71 586\$
Trait. Commerciaux	94 889\$	78 254\$	34 521\$	25 811\$	15 379\$	248 855\$
Drainage et voirie	112 181\$	62 373\$	38 542\$	45 979\$	19 521\$	278 599\$
Plan de gestion	15 175\$	12 700\$	5 705\$	13 665\$	3 235\$	50 480\$
TOTAL :	933 744\$	558 117\$	407 871\$	573 187\$	198 366\$	2 671 288\$
%	34,9 %	20,9 %	15,3 %	21,5 %	7,4 %	100 %

MRC 1999-2000

ACTIVITÉ	MRC ARTHABASKA	MRC BÉCANCOUR	MRC DRUMMOND	MRC L'ÉRABLE	MRC NICOLET-YAM.	TOTAL
Préparation terrain	233 698\$	141 231\$	55 957\$	109 576\$	27 558\$	568 020\$
Reboisement	260 255\$	133 362\$	181 629\$	146 619\$	45 571\$	767 436\$
Entretien plantation	139 036\$	127 171\$	133 251\$	134 979\$	72 764\$	607 201\$
T. Non-commerciaux	50 145\$	8 034\$	15 265\$	40 407\$	12 034\$	125 885\$
Trait. Commerciaux	91 303\$	61 920\$	10 149\$	48 732\$	12 875\$	224 979\$
Drainage et voirie	101 108\$	64 931\$	31 701\$	33 745\$	23 233\$	254 718\$
Plan de gestion	35 530\$	8 825\$	11 270\$	14 870\$	4 275\$	74 770\$
TOTAL :	911 075\$	545 473\$	439 222\$	528 928\$	198 309\$	2 623 007\$
%	34,7%	20,8%	16,7%	20,2%	7,6%	100%

MOYENNE SUR 4 ANS

MRC ARTHABASKA	MRC BÉCANCOUR	MRC DRUMMOND	MRC L'ÉRABLE	MRC NICOLET-YAM.	TOTAL
33,97 %	19,86 %	17,05 %	21,28 %	7,84 %	100 %

ÉCARTS AVANT FORMATION DES AGENCES

MOYENNE	MRC ARTHABASKA	MRC BÉCANCOUR	MRC DRUMMOND	MRC L'ÉRABLE	MRC NICOLET-YAM.	TOTAL
93-94 et 94-95	30,70 %	18,14 %	20,11 %	23,66 %	7,39 %	100 %
ÉCART	3,27 %	1,72 %	-3,06 %	-2,38 %	0,45 %	

4.3.3 AGENTS DE LIVRAISON ACCRÉDITÉS ET RÉALISATION DE CHACUN

Conseillers forestiers Accrédités	Type d'aide	Préparation De terrain	Mise en terre De plants	Entretien Plantation	Traitements Non commerc.	Traitements commerciaux	Drainage et voirie	Plans De gestion	TOTAL
Syndicat producteurs de bois Centre-du-Québec	Ind.	19 370\$	51 428\$	6 684\$	8 953\$	4 899\$	6 810\$	8 990\$	107 134\$
Aménagement forestier coopératif de Wolfe	OGC	8 368\$	27 827\$	9 246\$	6 927\$	12 754\$	9 840\$	790\$	75 752\$
	Ind.	1 212\$	19 250\$	1 152\$	5 215\$	6 555\$	4 136\$	270\$	37 790\$
Groupement agroforestier Lotbinière-Mégantic inc.	OGC	39 180\$	85 456\$	95 058\$	24 660\$	16 259\$	25 483\$	6 480\$	292 576\$
Groupement forestier coopératif Saint-François	OGC		8 564\$						8 564\$
Luc Bournival	Ind.		11 109\$	17 408\$	1 245\$	6 486\$	2 152\$	1 455\$	39 855\$
Société sylvicole Arthabaska-Drummond inc.	OGC	138 862\$	237 725\$	179 608\$	19 826\$	74 433\$	67 848\$	8 110\$	726 412\$
	Ind.	52 375\$	89 672\$	40 509\$	1 106\$	29 656\$	21 145\$	5 485\$	239 948\$
Groupement forestier Nicolet-Yamaska inc.	OGC	82 010\$	107 553\$	181 781\$	5 699\$	53 900\$	47 213\$	9 335\$	487 491\$
	Ind.	50 569\$	44 372\$	15 648\$	2 844\$	20 560\$	22 671\$	9 335\$	165 999\$
Conseillers forestiers de la région de Québec	Ind.	53 578\$	115 905\$	54 741\$	28 388\$	20 180\$	24 639\$	7 275\$	304 706\$
TOTAL :		445 524\$	798 861\$	601 835\$	104 863\$	245 682\$	231 937\$	57 525\$	2 486 227\$

À l'examen du tableau précédent, on constate que 74,25 % de l'enveloppe investie aux travaux a été utilisée aux travaux de reboisement (incluant les préparations et les entretiens) sans compter la partie du budget de drainage en lien avec cette activité.

Les travaux non commerciaux ont utilisé 4,2 % de l'enveloppe alors que 9,9 % du budget a supporté les travaux dits commerciaux.

4.3.4 STATISTIQUES ASSOCIÉES À LA LIVRAISON DU PROGRAMME

De l'année écoulée, et à l'examen du bilan des opérations, on constate les points suivants :

- Nombre de producteurs ayant eu accès à l'aide financière (tous statuts confondus) : 880
- Montant moyen d'aide financière accordée par propriétaire (tous statuts confondus) : 2 825 \$
- Pourcentage du budget global à l'aide regroupée : 64 %
- Pourcentage du budget global à l'aide individuelle : 36 %
- Nombre de statuts ayant reçu de l'aide financière par tranche de 5,000\$ et pourcentage

Niveau d'aide (\$)	Nombre de statuts	Pourcentage (%)
0-5,000	722	82 %
5,000-10,000	102	12 %
10,000-15,000	28	3 %
15,000-20,000	28	3 %

Un examen des moyens retenus au PPMV nous indique que les moyens suivants ont commencé à être utilisés pour atteindre les objectifs :

- Les moyens 16 et 17 ont fait l'objet d'une attention spéciale via un projet de Volet II. (Amorce)
- Le moyen 39 a été amorcé via le même projet par une formation sur les types écologiques dispensée par le MRN aux forestiers de la région
- Le moyen 66 s'est mis en branle de lui-même par le dépôt du calcul de la possibilité régionale
- Les moyens 68 et 69 sont actuellement utilisés
- La mobilisation régionale visant à obtenir plus de fonds, telle que formulée au moyen 71 a débuté en février 2001

4.4 VOILET RESPECT ET MISE EN VALEUR DE LA POSSIBILITÉ FORESTIÈRE

La réalisation la plus marquante de l'année, pour ce volet, aura été le dépôt des résultats des calculs de la possibilité forestière par groupe d'essences. Le rapport a été publié et distribué aux partenaires de l'Agence et est toujours disponible sur le site Web de l'organisme. Le tableau qui suit, extrait de ce rapport, montre les résultats de ces calculs de possibilité ventilés par plan conjoint.

Essence ou groupe d'essences		Possibilité forestière AFBF (m3 solides)	Volume total sur pied en m3 solides						Possibilité forestière par syndicat pour la période 2000-2010			
		2000-2010	AFBF	Québec (05)		CDQ (08)		Estrie (09)		Québec (05)	CDQ (08)	Estrie (09)
Essences résineuses												
SEP	Sapin, épinettes et pin gris	142 700	6 179 980	2 142 266	35%	3 533 661	57%	504 053	8%	49 466	81 595	11 639
MEL	Mélèzes	7 000	384 152	151 761	40%	227 488	59%	4 903	1%	2 765	4 145	89
PIB	Pin blanc	12 300	906 704	40 919	5%	862 734	95%	3 051	0%	555	11 704	41
PIR	Pin rouge	9 400	138 761	17 324	12%	121 437	88%	0	0%	1 174	8 226	0
PRU	Pruche	22 800	1 453 570	280 033	19%	1 126 677	78%	46 860	3%	4 392	17 673	735
THO	Thuya	11 800	1 057 105	427 129	40%	540 180	51%	89 795	8%	4 768	6 030	1 002
Sous-total des essences résineuses		206 000	10 120 273	3 059 432	30%	6 412 178	63%	648 663	6%	62 275	130 521	13 204
Essences feuillues												
FRE, FRA, HEG et OSV	Autres feuillus	12 600	1 382 267	339 101	25%	851 686	62%	191 481	14%	3 091	7 764	1 745
BOJ	Bouleau jaune	13 600	1 317 403	393 500	30%	597 811	45%	326 092	25%	4 062	6 171	3 366
BOP et BOG	Bouleau à papier	15 200	993 845	215 742	22%	719 883	72%	58 220	6%	3 300	11 010	890
ERO	Érable rouge	79 500	7 697 554	1 276 504	17%	6 072 736	79%	348 313	5%	13 184	62 719	3 597
ERS	Érable à sucre	19 300	3 615 202	1 307 272	36%	1 956 775	54%	351 155	10%	6 979	10 446	1 875
PEB	Peuplier baumier	1 900	152 443	59 413	39%	87 267	57%	5 763	4%	741	1 088	72
PET, PEU, PEH	Peupliers	53 400	2 234 071	294 999	13%	1 862 542	83%	76 530	3%	7 051	44 520	1 829
Sous-total des essences feuillues		195 500	17 392 785	3 886 531	22%	12 148 701	70%	1 357 553	8%	43 686	136 555	15 259
Sous-total résineux et feuillus		401 500	27 513 058	6 945 964	25%	18 560 879	67%	2 006 216	7%	101 363	270 860	29 277

4.5 VOLET TRANSFERT DE CONNAISSANCES

Au cours de l'année 2000-2001, le Conseil d'administration de l'Agence a adopté les orientations et la stratégie relative au transfert de connaissances ainsi qu'un projet de programmation des activités pour l'année. De façon concrète, l'Agence a alloué 20 000 \$ pour ces activités. Les formations suivantes ont été dispensées :

Cours	Dates	Lieu	Nombre de participants
Abattage directionnel	9 octobre, 13 octobre et 8 décembre	St-Ferdinand et Plessisville	23
Affûtage et entretien de scie à chaîne	30 novembre, 1 et 2 décembre	Plessisville	15
Inspecteurs municipaux	2,3,9,10,17,28 et 29 novembre	Les 5 MRC	45

Les cours d'abattage directionnel et d'entretien de scies ont été organisés et coordonnés par le SPBRQ et ceux à l'intention des inspecteurs municipaux se sont réalisés grâce au SPBCQ.

Bien que modestes, ces formations ont atteint leurs objectifs. À ces activités, il faut ajouter la formation de sensibilisation des Agents de livraison à la notion de type écologique. Cette formation a rejoint 30 conseillers forestiers (ingénieurs et techniciens) et a été dispensée par MM. Jocelyn Gosselin et Eric Vaillancourt du MRN.

Le Collectif en formation agricole a aussi dispensé des cours apparentés au milieu forestier : aménagement de bandes riveraines (6 heures et 21 participants) et aménagement d'une érablière, un cours de 15 heures suivi par 13 participants.

Ajoutons la publication, à chaque numéro, d'articles adressés aux producteurs forestiers par la voie du journal FORUM. Ce journal régional publié à tous les 2 mois rejoint tous les producteurs agricoles et forestiers de la région Centre-du-Québec. Le directeur du Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec et le directeur de l'Agence se partagent la tâche au sein du Comité de rédaction du journal. Mme Sophie Simard et M. Steve Garneau ont produit de façon régulière et soutenue de nombreux articles. Voici les titres des articles parus aux cours de l'année.

Numéro Avril 2000

- Calcul de la possibilité forestière régionale...ça veut dire quoi? (J. Moisan)

Numéro Juin 2000

- Programme d'aménagement forestier, il se fera quoi sur le terrain cette année (J. Moisan)
- La vente d'une coupe de bois (G. Leblond, SPBCQ)

Numéro Août 2000

- Le Centre-du-Québec regorge d'éléments de biodiversité (S. Simard)
- Découverte de la diversité biologique (C. Bellerose, CBCQ)
- Vendre de champignons sauvages... pourquoi pas ! (J. Moisan)
- 4^e édition de la journée forestière de l'Érable (S. Dugré, CLD Érable)
- Quant faut-il réaliser une éclaircie commerciale dans une plantation (J. Moisan)

Numéro Septembre 2000

- Reportage FORUM : Gérard Paris, un passionné de la forêt (C. Paquin, Forum)
- La taille de formation...un investissement (F. Couture)
- La coupe de jardinage (S. Garneau)
- Problème de castor ?...Il y a des solutions ! (J. Moisan)
- Proformen : un regard tourné vers l'avenir de la forêt et la jeunesse (D. Talbot, Proformen)

Numéro Octobre 2000

- Le docteur André Proulx : sculpteur de paysages (M. Déry, GFNY)
- Un arbuste indésirable dans nos érablières (R Turmel, MAPAQ)
- Les programmes verglas : dernier appel. (S. Simard)
- Plus de 400 participants ont répondu à l'appel (Journée forestière Érable)
- L'enrichissement par trouées (S. Garneau)
- Entente de 10 ans au Centre-du-Québec (SPBCQ)

Numéro Décembre 2000

- Surexploitation des forêts résineuses dans le Centre-du-Québec (F. Brassard, J. Moisan)
- La formation : faut-y voir (G. Leblond)
- Journée sur la mise en valeur des boisés de ferme et de défrichement (C. Béland, MAPAQ)
- Un chemin sur votre lot : oui mais... (S. Garneau)

Numéro Février 2001

- Coupe d'éclaircie pour chevreuils affamés ! (S. Garneau)
- Maître de stage recherché en foresterie (S. Simard)

Numéro Mars 2001

- SOS Mesurage (G. Leblond, SPBCQ)
- André Boisvert, récipiendaire du Prix d'excellence pour l'intendance des forêts (S. Simard)
- Réflexion sur le déboisement dans la MRC de Nicolet-Yamaska (J.-F. Albert, MRC N-Y)

Notons enfin qu'à la suite de chaque séance régulière du Conseil d'administration, l'Agence produit une feuille, le Bloc-Notes de l'Agence forestière, afin d'informer les réseaux de partenaires de l'Agence des décisions et dossiers actifs.

Le site Web de l'Agence a été mis à jour. Il est toujours possible d'y télécharger tous les documents produits en cours d'élaboration du PPMV.

Notons enfin, que sous l'angle du transfert de connaissances, il est impossible de compiler l'action concrète et journalière de tous les agents de livraison et du personnel en région du MRN en contacts étroits avec les producteurs. Autant d'occasions d'effectuer du transfert de connaissances auprès de ces derniers.

4.6 VOILET ACQUISITION DE CONNAISSANCES

Le dépôt des rapports sur la biodiversité régionale et la possibilité forestière sont venus compléter le travail d'acquisition de connaissances dans le cadre de l'élaboration du PPMV.

Les réunions avec le Comité de géomatization régionale se sont poursuivies. Il y a eu 3 rencontres au cours de l'année. Ces réunions assoient autour d'une même table les MRC, le MAPAQ, l'AFBF, l'UPA et divers représentants de plusieurs ministères. Actuellement, le gros de l'énergie est consacré à la numérisation des matrices graphiques des MRC et à des échanges en vue de structurer le tout (organisation, financement, partenariat, aspects légaux, équipement, constitution, etc.)

Avec la collaboration du MRN nous avons entrepris un projet visant à vérifier la faisabilité de récupérer l'ensemble des contours GPS effectués dans le cadre de la livraison du programme. Il sera ainsi possible de générer une couche annuelle de localisation des travaux associés à une base de données.

Le MRN a entrepris une consultation provinciale sur le 4^e programme d'inventaire forestier. On peut donc espérer pouvoir disposer de nouvelles données forestières d'ici quelques années et ainsi être en mesure de mettre à jour le PPMV dans 5 ans.

4.7 VOILET MULTIRESSOURCE

Du côté acéricole, on a assisté à la création d'un Club de qualité dans la région au cours de la dernière année. De façon concrète, les ressources financières de l'Agence ne lui permettent pas, actuellement, de bonifier les travaux du Club par un support à l'aménagement acérico-forestier.

Le volet faunique s'est réalisé au cours de cette année par l'intermédiaire du Programme PAAR. Ainsi ce sont environ 93,7 hectares de travaux et 19 plans d'aménagement forestier qui ont été réalisés avec la bonification de ce programme de façon à prendre en compte un habitat favorable au chevreuil. La Fondation de la Faune du Québec aura donc investi près de 16 000 \$ en 2000-2001 pour l'aménagement des aires de ravage des cerfs de Virginie situés dans la région Centre-du-Québec.

4.8 VÉRIFICATION OPÉRATIONNELLE

Les Agents de livraison ont présenté 1461 prescriptions de travaux sylvicoles à l'Agence et 1536 rapports d'exécution ont été fournis en annexe des réclamations de paiement. Notons que 2729 propriétaires forestiers détiennent actuellement leur statut de producteur forestier dans la région Centre-du-Québec dont 880 ont bénéficié d'aide financière en 2000-2001.

L'Agence a, pour une deuxième année, assumé le mandat de vérification opérationnelle pour l'ensemble des activités du programme d'aide à l'exception du mandat confié au MRN concernant les cas de drainage, de voirie et d'utilisation des phytocides.

Certains travaux présélectionnés ont fait l'objet d'une vérification avant traitement afin de mesurer les critères d'admissibilité au programme lesquels sont impossibles à vérifier après traitement. Il s'agit des travaux d'entretien mécanique de plantation, de dégagement de la régénération naturelle et certaines préparations de terrain. Ainsi, l'Agence a vérifié 19 prescriptions de travaux représentant un échantillonnage de 10%. A ce chiffre, on peut ajouter 7 prescriptions concernant des cas particuliers et qui avaient été soumises pour recommandations. La sélection des travaux à visiter avant traitement a été faite aléatoirement et manuellement par l'Agence.

La vérification après traitement inclut toutes les activités sauf les cas de drainage et de voirie confiés au MRN. Cette vérification permet de valider la conformité administrative, technique, qualitative et quantitatives des travaux réalisés dans le cadre du programme de mise en valeur des forêts privées. Sur 1242 travaux, l'Agence a vérifié 146 exécutions pour un échantillonnage de vérification de 11 %. On doit ajouter à ce chiffre 13 travaux qui ont fait l'objet d'une vérification ciblée, c'est-à-dire qu'ils avaient été sélectionnés en dehors du processus de vérification aléatoire. Les autres travaux visités ont été choisis aléatoirement par le système de gestion des forêts privées (SGFP).

Pour une première année, l'Agence a effectué une vérification aléatoire sur les aspects administratifs des plans d'aménagement forestiers (PAF). En tout, 25 PAF ont été vérifiés représentant environ 10% des dossiers soumis à l'Agence. La sélection a été faite aléatoirement et manuellement par l'Agence.

Enfin, pour une deuxième année, l'Agence a vérifié, de façon rétroactive, une activité sélectionnée, soit la voirie forestière. Ainsi, 19 dossiers de voirie de 1997-1998 et 1998-1999 ont été aléatoirement choisis. La répartition de l'échantillonnage s'est faite pour l'ensemble des agents de livraison et représentait 29 % des travaux, soit un total de 17 913 mètres évalués. Un rapport détaillé a été émis par l'Agence sur les conclusions de cette vérification.

Au cours de cette année, l'Agence a obtenu une excellente collaboration de la plupart des agents de livraison et a constaté une nette amélioration dans ce sens.

Au cours de l'année 2000-2001, le ministère des Ressources naturelles avait le mandat de faire la vérification opérationnelle de trois activités soit le drainage, la voirie et l'utilisation des phytocides pour le compte de l'Agence forestière des Bois-Francs.

Cette vérification comportait deux volets : la vérification des prescriptions des travaux avant exécution et les rapports d'exécution après intervention. Le choix des prescriptions à vérifier a été fait de manière aléatoire et manuelle par le MRN alors que les rapports d'exécution ont été sélectionnés aléatoirement par le système de gestion des forêts privées (SGFP) à l'Agence pour ensuite être acheminés au MRN pour vérification.

Pour le suivi de l'utilisation des phytocides, 132 prescriptions ont été présentées dont 23 ont fait l'objet d'une vérification. Le pourcentage de V.O. pour cette activité s'élève donc à 17 %.

Pour le drainage et la voirie, 274 prescriptions sont parvenues au MRN et 20 de celles-ci ont fait l'objet d'une vérification pour un pourcentage de V.O. de 7 %. Les rapports d'exécution ont été vérifiés selon un pourcentage de 15 %, soit 45 interventions sélectionnées sur 294 réclamées.

Les résultats, tous agents de livraison confondus, donnent le bilan suivant :

Bilan de vérification opérationnelle (3 ans)

Conformité des prescriptions (Services Techniques)	<u>1998-1999</u>	<u>1999-2000</u>	<u>2000-2001</u>
Administratif	99 %	100 %	98 %
Technique	98 %	99 %	100 %
Terrain	96 %	98 %	100 %
Conformité des rapports d'exécution (Services Techniques)	<u>1998-1999</u>	<u>1999-2000</u>	<u>2000-2001</u>
Administratif	99 %	99 %	99 %
Technique	99 %	97 %	98 %
Qualité	98 %	98 %	93 %
Quantité	95 %	98 %	96 %
Conformité de l'exécution des travaux	<u>1998-1999</u>	<u>1999-2000</u>	<u>2000-2001</u>
Préparation de terrain	100 %	100 %	96 %
Plantation	95 %	86 %	84 %
Entretien	93 %	90 %	90 %
Traitements non commerciaux	100 %	100 %	79 %
Traitements commerciaux	100 %	100 %	100 %
Drainage, voirie	100 %	100 %	93 %
Général	97 %	93 %	92 %

4.9 PROGRAMMES VERGLAS

Suite à la tempête de verglas survenue en janvier 1998, trois programmes ont été mis sur pied conjointement par le Gouvernement du Québec et celui du Canada. Un premier programme est destiné aux agriculteurs qui sont aussi propriétaires de boisés. Le deuxième programme s'adresse aux propriétaires de boisés à temps partiel alors que le troisième programme s'adresse aux propriétaires de boisés à temps plein.

Débuté officiellement en 1999, ces programmes se sont vus modifiés en mai 2000 par le décret 543-2000. Bonifiant certains taux déjà en vigueur, notamment pour l'aide à l'exécution dans le cas de coupes partielles, ce décret a aussi amené de nouvelles activités visant principalement la restauration des jeunes peuplements. Finalement, la période de réinscription a permis à environ 200 nouveaux propriétaires de participer à ces programmes.

Coordination des programmes verglas

L'Agence forestière est responsable de la coordination des programmes Verglas pour l'ensemble de son territoire, ce qui représente 1666 dossiers (nombre en date du 5 mars 2001). En plus des activités de vérification opérationnelle décrites plus bas, l'Agence participe entre autres au transfert de connaissances entre le MRN et les conseillers forestiers. Par exemple, l'Agence fournit un support technique aux conseillers forestiers qui en font la demande pour certains dossiers ou activités. D'un autre côté, l'Agence est appelée à communiquer au MRN les différents problèmes techniques ou administratifs rencontrés afin d'améliorer les normes ou les procédures en place. La coordination des programmes a été assurée en 2000-2001 par Mme Sophie Simard.

Vérification opérationnelle

Selon le cahier de vérification opérationnelle des agences, l'Agence a pour mandat de s'assurer de la qualité des services rendus et du bon usage des deniers publics. Elle doit vérifier, sur les plans administratif et technique, au moins 10 % des services rendus par les conseillers forestiers impliqués dans les programmes dans chacune des activités prévues aux protocoles et pour chacun des conseillers forestiers. S'il le juge nécessaire, le vérificateur peut augmenter l'intensité d'échantillonnage pour un conseiller donné pour un ou plusieurs types d'activités.

La vérification de la conformité administrative consiste à vérifier la présence des pièces justificatives requises et de toutes les informations qu'elles contiennent, incluant les signatures par les personnes autorisées. Elle s'applique à tous les types d'activités prévues aux protocoles.

La vérification de la conformité technique s'effectue sur les éléments techniques des activités réalisées et implique habituellement une visite sur le terrain.

Au cours de l'été 2000, M. Frédéric Couture (été 2000) et M. Steve Garneau (hiver 2000-2001) ont participé à la réalisation des activités de vérification opérationnelle permettant ainsi à l'agence de remplir adéquatement son mandat à l'égard du ministère des Ressources naturelles.

En général, les activités réalisées dans le cadre des programmes Verglas sont conformes. Les problèmes rencontrés font en général l'objet de correctifs permettant de rendre conformes les activités facturées. S'il les problèmes rencontrés sont généralisés pour un même conseiller, l'agence offre un support technique afin de remédier à la situation et augmente le nombre de dossiers vérifiés pour l'activité et le conseiller en question.

Au cours de l'année 2000-2001, un conseiller forestier a été désaccrédité suite aux activités de vérification opérationnelle qui démontraient que les services rendus par ce conseiller n'étaient pas adéquats. De plus, il a fallu intensifier la vérification opérationnelle pour deux conseillers forestiers pour une activité chacun.

Bilan des montants versés dans le cadre des programmes Verglas

Répartition selon les conseillers forestiers des montants versés dans le cadre des programmes verglas pour l'année financière 2000-2001 :

Nom du conseiller	Montants facturés
Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec	2 102,88 \$
Aménagement forestier coopératif de Wolfe	94 994,91 \$
Groupeement agro-forestier Lotbinière-Mégantic	15 610,57 \$
Groupeement forestier coopératif de St-François	10 549,48 \$
Luc Bournival	2 357,93 \$
Société sylvicole Arthabaska-Drummond Inc.	44 804,97 \$
Groupeement forestier Nicolet-Yamaska	12 890,80 \$
Conseillers forestiers de la région de Québec	966,16 \$
Richard Mongrain	13 728,23 \$
Cambium Aménagement Forestier Inc.	38 444,27 \$
Proformen	86 469,12 \$
Marcel Messier	4 502,32 \$
TOTAL	327 421,64 \$

Répartition selon les activités des montants versés dans le cadre des programmes Verglas pour l'année financière 2000-2001

Activité	Montants facturés
Coupe partielle de récupération	148 197,00 \$
Coupe totale de récupération	6 510,00 \$
Débroussaillage/déblaiement avec ou sans récup.	7 260,00 \$
Dégagement des tiges d'avenir	15 411,50 \$
Évaluation somm. des dommages/jeunes peuplements	1 092,74 \$
Évaluation sommaire des dommages	71 832,88 \$
Martelage des contours	698,78 \$
Martelage des tiges	93 831,66 \$
Martelage des tiges d'avenir	6 694,46 \$
Mise à jour du plan d'aménagement forestier	132,28 \$
Ouverture de dossier	22 284,53 \$
Plan de récupération des bois en perdition	104 092,16 \$
Plan de restauration des jeunes peuplements	6 924,54 \$
Rabattage des débris corridor routier	681,45 \$
Rapport d'exécution	18 942,33 \$
Remboursement TPS au propriétaire	610,98 \$
Remboursement TVQ au propriétaire	700,44 \$
Visite conseil en matière de biod./conseiller	143,78 \$
Voirie forestière / Amélioration	0,00 \$
Voirie forestière / Construction	1 150,55 \$
Total	507 192,06 \$

À l'aide du tableau précédent, il est possible de distinguer les montants versés aux propriétaires et ceux versés aux conseillers forestiers.

Distinction entre l'aide versée aux propriétaires et celle versée aux conseillers forestiers

Aide financière versée aux	Montant de l'aide financière	%
Conseillers forestiers	327 421,64 \$	64,56%
Propriétaires	179 770,42 \$	35,44%
Total	507 192,06 \$	

4.10 AUTRES ACTIVITÉS

Sans dresser une liste exhaustive de tous les dossiers qui ont eu cours durant la dernière année, notons les suivants :

- Le PPMV s'est terminé en cours d'année. Au printemps 2000, il y avait encore deux employés affectés à ce dossier. En avril on a tenu la deuxième consultation publique sur les orientations du PPMV (une rencontre par MRC), tenu des rencontres sur les moyens à retenir pour l'atteinte des objectifs du PPMV, fermé le local loué pour loger l'équipe, rédigé le document synthèse. Les rapports de biodiversité et de possibilité forestière ont été réalisés à l'extérieur de l'Agence à contrat.
- Comme déjà indiqué, nous avons consacré plusieurs heures à travailler au sein du Comité technique de la MRC de Nicolet-Yamaska sur la question du déboisement
- Le projet de Volet II intitulé « *De la planification à la mise en application du PPMV* » a aussi commandé sont lot de rencontres et d'échanges
- L'Agence, avec celle de Québec-03, du Bas St-Laurent et du Saguenay-Lac St-Jean, a travaillé au développement d'une série de 14 indicateurs de développement durable communs au 17 Agences. Le rapport de ce groupe de travail est actuellement soumis à la consultation des Agences.
- Quelques rencontres ponctuelles sur des dossiers divers : journée de réflexion sur les friches, Colloque sur l'aménagement des feuillus, préparation et participation à la Journée Champêtre à Parisville le 23 juillet 2000, participation aux Tables sectorielles Agroalimentaire-forêt de l'Érable et d'Arthabaska,
- Participation aux 2 réunions des Agences à Québec (12 mai et 1^{er} décembre 2000)
- Plantation symbolique d'un feuillu noble dans les 5 MRC dans le cadre de la *Semaine de l'arbre et des forêts* et implication dans le mode de fonctionnement de la Semaine de l'arbre 2001 en y associant les partenaires
- Participation au Comité de rédaction du FORUM, une quinzaine de réunions
- Préparation du dossier de M. André Boisvert au Programme fédéral de l'Excellence pour l'intendance des Forêts
- Participation au Comité aviseur du MRN, Direction des inventaires forestiers, sur le prochain programme d'inventaire.

5. PERSPECTIVE 2001-2002

Au niveau du volet PROTECTION du plan d'action du PPMV, l'Agence verra à structurer la réalisation du plan. Le CA de l'Agence se penchera sur cette question dès l'automne en identifiant les priorités à réaliser, le partage des responsabilités, le tout en fonction des ressources disponibles. Les objectifs sont déjà identifiés au PPMV et constituent fondamentalement les mandats à réaliser. Les moyens à utiliser pour l'atteinte des objectifs apparaissent en annexe du présent rapport.

Comme pour le volet précédent, c'est à l'automne 2001 que les administrateurs de l'Agence structureront, en concertation avec tous les partenaires concernés, les moyens à mettre de l'avant pour que la possibilité forestière soit respectée dans les cas de surexploitation et mise en valeur pour les essences disposant de possibilités non utilisées.

Le volet TRANSFERT DE CONNAISSANCES est perçu par les administrateurs et les partenaires comme une assise très importante pour assurer la protection et la mise en valeur des forêts privées de la région. L'adoption du PPMV va permettre aux partenaires de disposer d'objectifs précis pour asseoir le plan de transfert. La lecture de l'ensemble des moyens identifiés au PPMV montre que peu importe le volet du plan d'action, le recours au transfert de connaissances est indispensable. Durant l'année 2001-2002 on devrait pouvoir mettre en place la structure de livraison de ce volet du plan d'action en précisant le contenu des outils, un plan de formation structuré, la mise à l'essai de conseils techniques aux producteurs, etc.

Le volet AMÉNAGEMENT FORESTIER se réalisera selon la programmation retenue. Les enveloppes au PAF et à la voirie-drainage sont fixées à 75,000 \$ et 175,000 \$ respectivement. La priorité est à l'entretien des plantations. La préparation de terrain est limitée à 600 hectares compte tenu du niveau budgétaire disponible et des priorités retenues notamment celle visant à limiter l'enveloppe actuelle à 62 % pour les travaux de reboisement dans 5 ans. Il faudra, au cours des prochains mois, revenir sur la programmation et en raffiner les objectifs par type de couvert et fixer des objectifs de reboisement en terme de résineux et de feuillus.

Les dossiers suivants viendront compléter l'agenda de travail de l'année 2001-2002 pour l'Agence, son personnel et ses partenaires : l'adoption d'indicateurs de développement durable comme complément au PPMV, la participation aux consultations sur le programme d'inventaire forestier, alimenter le CSS sur la révision du régime de la forêt privée (bilan) et le maintien des efforts visant à obtenir plus de fonds de manière à pouvoir réaliser le plein potentiel du PPMV.

LISTE DES ANNEXES

Annexe I.....	Liste des moyens d'action identifiés au PPMV
Annexe II.....	Liste des agents de livraison accrédités pour 2000-2001
Annexe III	Liste des titulaires de permis qui ont contribué
Annexe IV.....	Aide financière par traitements exécutés
Annexe V	États financiers 2000-2001

ANNEXE I. LISTE DES MOYENS D'ACTION IDENTIFIÉS AU PPMV

Volet	Orien- tations	Objectifs	Moyens	Échéancier	Mandataire	Partenaires		
Protection	1	Réduire le taux de déboisement et les coupes abusives	1 Rencontre MEF, MRN, MAPAQ, UPA, AFBF	1 2001	MRC	AFBF, Synd.		
			2 Offrir des sites d'épandage de fumier sec ou liquide pour fertiliser la forêt	2 2005			MAPAQ, UPA, MRNQ	
			3 Cartographie des zones à risque de déboisement et les zones à risque de contamination des nappes phréatiques	3 2002			AFBF	
			4 Campagne de sensibilisation régionale	4 2001 (TC)*			Syndicats	
Mise en valeur	2	Intensifier la diversification des ressources et revenus des propriétaires.	5 Intensifier les aménagements forêt-faune.	5 2002	AFBF	Agent livraison, Synd. MAPAQ		
			6 Projet pilote d'aménagement polyvalent.	6 2001 (TC)				
			7 Démonstration d'aménagement concret	7 2001 à 2003 (TC)				
			8 Faire connaître les besoins des espèces vedettes et les conditions d'aménagement	8 2001 à 2003 (TC)				
Protection et mise en valeur	3	Aménager quelques forêts âgées en structure inéquienne	9 Faire des travaux d'aménagement inéquienne.	9 à 12. 2001 et suivantes	Agents de livraison Syndicats	Industriels, syndicats Tous		
			10 Ajuster la récolte à la possibilité (pas de prématurité)					
			11 Incitatifs pour la promotion du jardinage et de l'éclaircie au détriment des coupes à blanc.					
			12 Sites de démonstration.					
Protection	4	Protéger les écosystèmes forestiers exceptionnels régionaux	13 Promouvoir et supporter la protection des EFE.	13 Sans échéancier	AFBF	MRC, MRN, MENQ, Agents de livraison		
			14 Respecter les ententes conclues avec le ou les propriétaires concernés	14 A développer avec le niveau provincial				
Mise en valeur	5	Mettre en valeur les potentiels forestiers	15 Faire des parcelles de démonstration et publiciser les résultats.	15 2001 (avec la notion des types écologiques) (TC)	AFBF	Agent livraison et Syndicats		
			16 Introduire dans les prescriptions l'identification des types écologiques comme base de l'établissement de diagnostics sylvicoles.	16 2002			AFBF	Agent livraison
			17 Documenter les résultats des travaux sylvicoles (suivi des travaux) (Feedback aux agents de livraison et intrants aux prochains calculs de possibilité)	17 Essai en 2000 et poursuite à partir de 2002			AFBF	Agent livraison.

* TC : Transfert de connaissance

<u>Volet</u>	<u>Orien- tations</u>	<u>Objectifs</u>	<u>Moyens</u>	<u>Échéancier</u>	<u>Mandataire</u>	<u>Partenaires</u>
Protection	6	Faciliter, pour la population, l'accès à une réglementation claire et explicite	18 Uniformiser la réglementation des MRC 19 Expliquer la nécessité de la réglementation 20 Vulgariser le contenu, l'objet et les limites de la réglementation	18. Fin 2001 19. 2001, amorce (TC) 20. 2001 (TC)	MRC	AFBF, Synd.
Protection	7-8-9	Assurer la protection des cours d'eau (stabilisation des berges) et responsabiliser la population	21 Explorer les moyens d'action complémentaires (reboiser les berges) 22 Sensibiliser le milieu à l'importance de l'eau 23 Promouvoir la qualité de l'eau et de la contribution des forêts à cette qualité 24 Campagne média récurrente (plus dépliant sur la réglementation) 25 Présentation dans les assemblées de producteurs	21. 2001 et suivantes 22. à 24. 2001 et suivantes(TC) 25. 2001 et 2002 (TC)	MRC Syndicats	Synd. et Agent livraison, MRN, AFBF, MENQ
Protection	10	Protéger les milieux semi-dénudés humides.	26 Identifier ces milieux et les caractériser 27 Ne plus accorder d'aide financière 28 Ne plus drainer ces milieux	26 à 28 2001	AFBF	MRC et Agent de livraison, MENQ, FAPAQ (programme pour les propriétaires)
Protection et Mise en valeur	10-11	Améliorer la sélection des superficies à traiter et la qualité des travaux de drainage forestier	29 Revoir les critères de sélection des superficies à traiter. 30 Promouvoir des mesures de protection des zones sensibles. 31 Revoir les critères de réalisation et les modalités de l'aide financière. 32 Augmenter l'intensité de vérification opérationnelle.	29. 2001 30. 2001 31. 2002 32. 2001	AFBF	Agent livraison MRN MRC, MENQ
Protection	12	Protéger les sols forestiers	33 Identifier les dégâts, les qualifier et les quantifier 34 Identifier les méthodes d'exploitation plus respectueuses des sols et en mesurer l'efficacité 35 Faire la promotion de ces méthodes	33 2001 34 2001 35 2002 (TC)	AFBF	Agents livraison, MRC Agent livraison

<u>Volet</u>	<u>Orien- tations</u>	<u>Objectifs</u>	<u>Moyens</u>	<u>Échéancier</u>	<u>Mandataire</u>	<u>Partenaires</u>
Protection et mise en valeur	13	Mettre en valeur les sites feuillus potentiels	36 Prendre en compte la qualité des sites en prescrivant (type écologique par Ex.) 37 Inclure les données éco-forestières dans la prescription 38 Développer de nouvelles approches en reboisement feuillus 39 Formation technique sur les types écologiques 40 Favoriser la régénération naturelle des feuillus de qualité	36. 2001 37. 2003 38. 2002 39. 2003 40. Au plus tôt	Agents livraison Agents livraison AFBF Syndicats Agents de livraison	AFBF AFBF, MRN Ag. Livraison, MRN Syndicats
Mise en valeur	13-14	Intensifier la sylviculture dans les peuplements naturels feuillus	41 Augmenter progressivement et significativement l'allocation des budgets (actuels et nouveaux) pour ces travaux 42 Plan d'information sur la qualité des bois, destiné aux producteurs de bois de chauffage et aux producteurs acéricoles	41. 2002 42. 2001 (TC)	AFBF Syndicats	Tous AFBF
Protection	15	Diminuer les pertes dues aux ravageurs forestiers	43 Garder en région une ressource à cette tâche 44 Établir un lien permanent avec la SOPFIM 45 Former le personnel de terrain à identifier les problèmes potentiels 46 Structurer la cueillette de données et suivre régulièrement l'état des risques éventuels de dégâts.	43. 2001 44. 2001 45. 2002 (TC) 46. 2001	MRN	Ag. livraison AFBF SOPFIM
Mise en valeur	16	Optimiser le rendement monétaire avec la production de bois de qualité	47 Campagne d'information sur les avantages de produire des bois de qualité (valeur des bois) 48 Intensifier les coupes d'éclaircies, feuillus et résineux	47. 2001 (TC) 48. 2001	Syndicats, Industries Ag. Livraison	Industries, AFBF Syndicats
Mise en valeur	17	Optimiser l'éducation des jeunes peuplements naturels (M.R, et F)	49. Campagne de promotion démontrant les avantages des éclaircies précommerciales et intermédiaires	49. 2001 (TC)	Syndicats, AFBF	Agents de livraison
Mise en valeur	18-19	Optimiser la production de bois	50. Obliger les Conseillers forestiers à prescrire 70% des travaux sur les sites à plus fort potentiels (types écologiques)	50. 2002-2005	AFBF	Agents de Livraison

<u>Volet</u>	<u>Orien- tations</u>	<u>Objectifs</u>	<u>Moyens</u>	<u>Échéancier</u>	<u>Mandataire</u>	<u>Partenaires</u>
Protection	19-20	Protéger la régénération et réduire le recours au reboisement en modifiant les méthodes d'exploitation	51 Campagne d'information 52 Adopter des normes de CPRS	51. 2001 (TC) 52. 2002	Syndicats+AFBF AFBF	Agent livraison et syndicats
Protection	21	Utiliser des moyens alternatifs à l'utilisation de phytocides chimiques	53 Reboisement hâtif après la préparation de terrain 54 Augmenter le nombre de PFD 55 Formation de la main d'œuvre en débroussaillage 56 Développer des méthodes de préparation de terrain adaptées 57 Plantation d'essences à croissance rapide	53. 2001 54. 2003 55. 2001 (TC) 56. 2001 57. 2002	Agents livraison Agents livraison Agents livraison Agents livraison Agents livraison	AFBF Agent livraison AFBF AFBF Industrie
Mise en valeur	22	Optimiser la production de matières ligneuses dans les érablières.	58 Souscrire de façon équivalente à toute contribution financière des acériculteurs et du MAPAQ afin de réaliser l'aménagement acéro-sylvicole 59 Campagne d'information et de formation technique sur l'acéro-sylviculture	58. Lorsque requis 59. 2002 (TC)	AFBF Syndicats	Agents livraison MAPAQ AFBF, Agents livr., MAPAQ, MRN
Mise en valeur	23-28	Augmenter la production de matières ligneuses en qualité et en quantité	60 Identifier les friches à vocation forestière 61 Mise à jour de la cartographie régionale des friches par vocation 62 Établir un consensus avec les MRC et le milieu agricole régional	60. 2002 61. 2001 62. 2002	AFBF	MRC MRN, MAPAQ MRC, UPA, MAPAQ
Protection et mise en valeur	24	Respecter la possibilité forestière par groupe d'essence	63 Mettre en place et appliquer un mécanisme de comptabilité forestière 64 Ajuster la récolte à la possibilité forestière 65 Réglementation municipale 66 Initier une réflexion sur les méthodes de respect de la possibilité forestière 67 Développer de nouveaux marchés pour les essences disponibles et informer les producteurs des marchés qui existent pour les essences disponibles	63. 2002 64. Au plus tôt 65. fait 66. 2001 67. 2001	Synd. et industries Syndicats MRC Syndicats Syndicats	Tous Tous Industries

<u>Volet</u>	<u>Orien- tations</u>	<u>Objectifs</u>	<u>Moyens</u>	<u>Échéancier</u>	<u>Mandataire</u>	<u>Partenaires</u>
Mise en valeur	25	Soutenir et intensifier le rendement régional en bois et accroître les efforts en aménagement forestier régional	68 Planifier et réaliser un ajustement des traitements prioritaires sur 5 ans 69 Priorités des interventions identifiées dans les stratégies d'aménagement du PPMV 70 Allouer tout budget nécessaire à la réalisation de la stratégie d'aménagement du PPMV. 71 Faire des représentations au MRN pour obtenir plus de fonds sur la base du plan d'action	68. 2001 69. 2002 70. 2002 71. 2001	Agents livraison Agents livraison AFBF Tous	AFBF AFBF Tous
Mise en valeur	26	Multiplier les avantages socio-économiques découlant de la présence des forêts	72 Établir des ponts avec le milieu touristique 73 Mettre en place des projets pilotes avec l'aide financière de partenaires potentiels 74 Supporter les initiatives forêt-faune en allouant une part budgétaire complémentaire à celle fournie par les intervenants fauniques 75 Agir comme catalyseur pour de nouveaux projets	72. 2002 73. 2002 74. --- 75. ---	AFBF Tous FAPAQ AFBF	--- --- AFBF, Agents livraison Tous
Mise en valeur	27	Augmenter les retours socio-économiques par l'intensification des efforts d'aménagement	76 Prioriser les interventions avec prise en compte des potentiels écoforestiers 77 Supporter la formation de la main d'œuvre 78 Favoriser la mécanisation des opérations	76. 2002 77. --- (TC) 78. ---	Agents livraison AFBF Agents livraison	AFBF Agent livraison
Mise en valeur	29	Faire connaître les potentiels sylvicoles et le programme d'aménagement.	79 Plan de promotion soutenue du programme d'aménagement 80 Obtenir plus de fonds 81 Formation technique sur l'acéro-sylviculture	79 2001 (TC) 80 2002 81 --- (TC)	Syndicats AFBF Syndicats	Tous Tous AFBF, Agents de livraison
Protection et mise en valeur	30	Transférer les informations et les connaissances pertinentes vers les populations concernées	82 Adoption des orientations et des stratégies de Transfert de connaissances 83 Structurer les objectifs et le fonctionnement 84 Planification d'actions selon les voies de Transfert retenues et les disponibilités budgétaires	82. 2000 (TC) 83. 2001 (TC) 84. 2001 (TC)	Syndicats et agents de livraison Syndicats et ag. livr Syndicats et ag. livr.	Tous AFBF AFBF

<u>Volet</u>	<u>Orien- tations</u>	<u>Objectifs</u>	<u>Moyens</u>	<u>Échéancier</u>	<u>Mandataire</u>	<u>Partenaires</u>
Protection	31	Rendre les règlements sur l'abattage d'arbres efficaces	85 Former les inspecteurs municipaux afin qu'ils deviennent les yeux et les oreilles des inspecteurs régionaux 86 Développer une responsabilité des partenaires à dénoncer les cas de destruction de travaux 87 Informer les entrepreneurs forestiers de la réglementation 88 Harmoniser, uniformiser et publiciser les règlements	85. 2001 (TC) 86. 2001 87. 2001 (TC) 88 2001	Syndicats, MRC et formateur externe Tous MRC MRC	MRC, AFBF --- AFBF AFBF
Protection et mise en valeur	32	Établir un mécanisme de vigie relatif aux entraves au développement durable	89 Table ronde annuelle des partenaires sur l'identification des entraves au développement durable	89. 2001	AFBF	Tous
Protection	33	Protéger les investissements	90 Adoption d'une politique de protection des investissements 91 Introduire des règles de protection des investissements dans les RCI avec des engagements de protection à durée variable	90. 2001 91. ---	AFBF MRC	Tous AFBF

ANNEXE II. LES AGENTS DE LIVRAISON ACCRÉDITÉS EN 2000-2001

La liste qui suit montre les agents de livraison qui étaient accrédités pour le programme de mise en valeur sur le territoire de l'Agence forestière des Bois-Francs. Apparaissent aussi les noms des ingénieurs forestiers autorisés à signer les documents en regard de la livraison du programme.

AMÉNAGEMENT FORESTIER COOPÉRATIF DE WOLFE

115, 1^{ère} avenue
Ham-Nord (Québec) G0P 1A0
Martin Larrivée, ing. f.
Bruno Joly, ing. f.

GROUPEMENT FORESTIER COOPÉRATIF DE SAINT-FRANÇOIS

345, rue du Parc Industriel
Windsor (Québec) J1S 3A7
Pierre Bellavance, ing. f.
Ken Dubé, ing. f.

CONSEILLERS FORESTIERS DE LA RÉGION DE QUÉBEC INC.

1515, rue St-Jean-Baptiste, suite 115
Québec (Québec) G2E 5E2
Claude Bergeron, ing. f.
Rémy Gingras, ing. f.
François Laliberté, ing. f.

GROUPEMENT FORESTIER NICOLET- YAMASKA INC.

9500, boul. du Parc industriel
Ville de Bécancour (Québec) G9H 3P2
Réjean Benoit, ing. f.
Daniel Champoux, ing. f.

LUC BOURNIVAL

5150, Lac Héroux
Saint-Boniface (Québec) G0X 2A0
Luc Bournival, ing. f.

SOCIÉTÉ SYLVICOLE ARTHABASKA- DRUMMOND INC.

1000, 9^e Rang Est
Saint-Albert-de-Warwick (Qué) J0A 1E0
Daniel St-Hilaire, ing. f.
Isabelle Paré, ing. f.

GROUPEMENT AGRO-FORESTIER LOTBINIÈRE-MÉGANTIC INC.

270, rue Saint-Pierre
Sainte-Agathe (Québec) G0S 2A0
Stéphane Lebel, ing. f.
Gaston Martineau, ing. f.

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DU CENTRE-DU-QUÉBEC

1940, rue des Pins,
Nicolet (Québec) J3T 1Z9
Ghislain Leblond, ing. f.
Isabelle Brodeur, ing. f.

ANNEXE III. LISTE DES TITULAIRES DE PERMIS QUI ONT CONTRIBUÉ AU FINANCEMENT DE L'AGENCE FORESTIÈRE DES BOIS-FRANCS

Abitibi-Consolidated
Adélarde Goyette et Fils Ltée
Armand Duhamel et Fils inc.
Bardeaux et cèdres St-Honoré
Blanchette et Blanchette inc.
Bois Fontaine inc.
Boiscarvin inc.
Busque et Laflamme inc.
Carrier et Bégin inc.
Clermond Hamel Ltée
Clôtures Rustiques L.G. inc.
Commonwealth Plywood (Princeville)
Coop. des travailleurs Sc. Jos St-Amant
Daishowa inc. (Limoilou)
Denisio Lebel inc.
Dufault et Frère inc.
Gérard Crête et Fils inc.
Industries Maibec inc.
Industries manufacturières Mégantic inc.
Kruger inc.
L. H. Plante et Fils inc.
Les Bois Poulins inc.
Les Entreprises J.M. Champeau inc.
Les Paniers P. & P. inc.
Matériaux et surplus Lefebvre inc.
Menuiserie d'East Angus inc.
Mobilier Rustique inc.
Multibois F. L. inc.
Panneaux Tembec inc.
Papiers Domtar inc. (Windsor)
Produits forestier Domtar inc.
Scierie Alexandre Lemay et Fils inc.
Scierie Bel Ache Ltée
Scierie Blondeau inc.
Scierie Claude Plante
Scierie Desroches et Frères
Scierie La Patrie inc.
Scierie Leduc (Daishowa)
Scierie Lemieux et Fils
Scierie Melbourne (1989) inc.
Scierie Tech inc.
Vexco inc.

ANNEXE IV. AIDE FINANCIÈRE PAR TRAITEMENT

AIDE FINANCIERE PAR TRAITEMENT TRAITEMENTS EXECUTES SORTIE CONDENSEE

C R I T E R E S

00

Code d'acti.	Description	Taux	Unités	Aide Financière	Total	Nombre de Traitements
GROUPE:5 - Préparation de terrain						
0501	DEBROUSSAILLEMENT (MEC+MAN) + DEBLAIEMENT	840	468.600	393624.00	381469.20	130
0504	DECHIQUETAGE	620	15.300	9486.00	9486.00	11
0511	SCARIFIAGE LEGER	235	144.100	33863.50	33863.50	23
0516	DEBLAIEMENT MECANIQUE	370	15.300	5661.00	5661.00	4
0517	DEBROUSSAILLEMENT + DEBLAIEMENT MANUEL	300	10.100	3030.00	3030.00	11
0518	PHYTOCIDES - APPLICATION TERRESTRE	425	23.600	10030.00	10030.00	3
0520	LABOURAGE ET HERSAGE AGRICOLE (FEUILUS)	310	6.400	1984.00	1984.00	6
TOTAL GROUPE 5:			683.400	457678.50	445523.70	188
Code d'acti.	Description	Taux	Unités	Aide Financière	Total	Nombre de Traitements
GROUPE:6 - Plantation						
0626	PLANTATION MANUELLE RACINES NUES RESIN.	220	10.610	2334.20	2193.40	5
0628	PLANTATION MANUELLE PFD RACINES NUES	320	671.110	214755.20	213266.92	84
0631	ENRICHISSEMENT-TROUEES REC. 300 CC ET +	500	2.252	1126.00	1126.00	2
0632	PLANTATION MANUELLE REC. 45-110 A 199 CC	210	234.951	49339.71	48972.63	41
0634	PLANTATION MECANIQUE	145	4.500	652.50	652.50	1
0635	ENRICHISSEMENT-TROUEES PFD RACINES NUES	440	0.400	176.00	176.00	1
0636	PLANTATION MANUELLE RACINES NUES FEUIL.	300	3.475	1042.50	417.00	24
0637	ENRICHISSEMENT-TROUEES RACINES NUES	295	2.468	728.06	728.06	1
0638	PLANTATION MANUELLE REC. 300 CC ET +	335	1216.952	407678.96	403809.73	209
0641	REGARNI DE PLANT. RACINES NUES RESINEUX	245	9.500	2327.50	2327.50	4
0643	REGARNI DE PLANT. PFD RACINES NUES	345	115.202	39744.69	36422.34	44
0644	REGARNI DE PLANT. REC. 300 CC ET +	360	222.072	79945.92	78047.19	79
0645	REGARNI DE PLANT. REC.45-110 A 199 CC	235	30.013	7053.08	7005.37	13
0647	REGARNI DE PLANT. RACINES NUES FEUILUS	325	0.625	203.13	203.13	2
0650	REGARNI DE REG. NAT. REC. 300 CC ET +	375	7.808	2928.00	2928.00	2
0653	REGARNI DE REG. NAT. PFD RACINES NUES	360	0.560	201.60	201.60	1
0695	TRANSPORT DE PLANTS NON SUBVENTIONNES	22	18.156	399.43	384.03	46
TOTAL GROUPE 6:			2550.654	810636.48	798861.40	559
Code d'acti.	Description	Taux	Unités	Aide Financière	Total	Nombre de Traitements
GROUPE:7 - Entretien						
0755	DEGAGEMENT MECANIQUE OU MANUEL	640	619.000	396160.00	394659.00	156
0756	DEGAGEMENT-PHYTOCIDES APPLIC. TERRESTRE	425	483.100	205317.50	194423.00	122
0758	TAILLE DE FORMATION FEUILUS (3 M ET +)	580	1.000	580.00	580.00	1
0784	PROTECTION INSECTES - MALADIES - ANIMAUX	360	17.000	6120.00	6115.50	10
0790	PAILLIS DEGRADABLE	915	7.320	6697.80	6057.30	5
TOTAL GROUPE 7:			1127.420	614875.30	601834.80	294
Code d'acti.	Description	Taux	Unités	Aide Financière	Total	Nombre de Traitements
GROUPE:8 - Trait. non-commerciaux						
0858	DEGAGEMENT REGEN. MECANIQUE OU MANUEL	640	1.200	768.00	768.00	1
0859	DEGAGEMENT REGEN. PHYTO. APPL. TERRESTRE	425	26.000	11050.00	11050.00	2
0862	ECL. PRECOMMERCIALE RESINEUX	790	68.800	54352.00	48032.00	23

AIDE FINANCIERE PAR TRAITEMENT
TRAITEMENTS EXECUTES
SORTIE CONDENSEE

DATE :
HEURE :

Code d'acti.	Description	Taux	Unités	Aide Financière	Total	Nombre de Traitements
GRUPE:8 - Trait. non-commerciaux						
0863	ECL. PRECOMMERCIALE FEUILLUS D'OMBRE	845	11.300	9548.50	9548.50	3
0865	ECL. PRECOMMERCIALE MÉLANGÉ	810	3.000	2430.00	400.00	2
0868	ELAGAGE EN PEUPEMENT DE PINS	565	2.500	1412.50	1412.50	1
0872	ECL. INTERMEDIAIRE RESINEUX	790	24.000	18960.00	18960.00	11
0873	ECL. INTERMEDIAIRE FEUILLUS D'OMBRE	845	16.600	14027.00	14027.00	7
0874	ECL. INTERMEDIAIRE FEUILLUS DE LUMIERE	665	1.000	665.00	665.00	1
TOTAL GROUPE 8:			154.400	113213.00	104863.00	51
GRUPE:9 - Traitements commerciaux						
0966	ECL. COMMERCIALE + MARTELAGE RESINEUX	690	233.300	160977.00	160682.44	113
0967	ECL. COMMERCIALE + MART. FEUIL. D'OMBRE	625	22.100	13812.50	13812.50	4
0968	COUPE/SUCCESSION FEUILLUS DE LUMIERE	425	33.900	14407.50	14391.00	17
0970	COUPE/JARDINAGE + MARTELAGE RESINEUX	690	1.000	690.00	690.00	1
0971	COUPE/JARDINAGE + MART. FEUILLUS D'OMBRE	625	3.100	1937.50	1937.50	3
0973	COUPE/ENSEMENCEMENT + MARTELAGE RESINEUX	690	57.100	39399.00	39350.00	21
0975	COUPE DE RECUPERATION	245	4.400	1078.00	1078.00	3
0977	ECL. COMMERCIALE SANS MARTELAGE RESINEUX	600	22.900	13740.00	13740.00	13
TOTAL GROUPE 9:			377.800	246041.50	245681.44	175
GRUPE:A - Autres travaux						
1080	DRAINAGE EN TERRAIN DENUDE	1085	95.353	103458.21	102336.17	108
1081	DRAINAGE EN TERRAIN BOISE	1280	64.947	83132.16	77853.42	111
1082	CONSTRUCTION DE CHEMIN FORESTIER	1165	44.939	52354.11	50061.39	64
1083	AMELIORATION DE CHEMIN FORESTIER	680	2.524	1716.32	1686.40	8
TOTAL GROUPE A:			207.763	240660.80	231937.38	291
GRUPE:B - Plans simples de gestion						
1122	PLAN SIMPLE DE GESTION : 4 A 50 HA	135	290.000	39150.00	37905.00	292
1123	PLAN SIMPLE DE GESTION : 51 A 100 HA	260	50.000	13000.00	12800.00	50
1124	PLAN SIMPLE DE GESTION : 101 A 250 HA	395	16.000	6320.00	6300.00	16
1125	PLAN SIMPLE DE GESTION : 251 A 799 HA	520	1.000	520.00	520.00	1
TOTAL GROUPE B:			357.000	58990.00	57525.00	359
TOTAL RAPPORT :			5458.437	2542095.58	2486226.72	1917

ANNEXE V. ÉTATS FINANCIERS 2000-2001

AGENCE FORESTIÈRE DES BOIS-FRANCS

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2001

AGENCE FORESTIÈRE DES BOIS-FRANCS

31 MARS 2001

PAGE

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

1

ÉTATS FINANCIERS

Résultats

2

Évolution des actifs nets

3

Bilan

4

Notes afférentes aux états financiers

5-8

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux administrateurs de
AGENCE FORESTIÈRE DES BOIS-FRANCS

Nous avons vérifié les états des résultats et de l'évolution des actifs nets de « **L'AGENCE FORESTIÈRE DES BOIS-FRANCS** » de l'exercice terminé le 31 mars 2001 ainsi que le bilan à cette date. La responsabilité des ces états financiers incombe à la direction de l'organisme. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

À l'exception de ce qui est mentionné dans le paragraphe ci-dessous, notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme obtient une partie de ses revenus sous forme de contributions pour lesquelles il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces revenus s'est limitée aux montants comptabilisés dans les livres de l'organisme. De ce fait, nous n'avons pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux revenus de contribution à l'excédent des revenus sur les dépenses, à l'actif à court terme et aux actifs nets non affectés.

À notre avis, à l'exception de l'effet des éventuels redressements que nous aurions pu juger nécessaires si nous avions été en mesure de vérifier si les revenus de contribution mentionnés au paragraphe précédent ont tous été comptabilisés, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de l'organisme au 31 mars 2001, ainsi que les résultats des activités pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

GUILLEMETTE, LONGCHAMPS, PELLERIN, PROULX, CA (senc)
Comptables agréés

Plessisville,
le 7 juin 2001

AGENCE FORESTIÈRE DES BOIS-FRANCS

2-

ÉTAT DES RÉSULTATS

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2001

-

REVENUS	<u>2001</u>	<u>2000</u>
Contribution du Ministère des Ressources naturelles	2 295 768 \$	2 309 768 \$
Contribution de l'industrie	444 521	479 085
Contribution du Ministère des Ressources naturelles		
- soutien à l'emploi	-	20 000
Cotisation des membres	1 050	1 100
Fondation de la Faune du Québec	-	22 620
Revenus d'intérêts	68 999	53 098
Programme nouveau verglas	595 688	361 703
Projets locaux de développement des compétences (PLDC)	-	1 100
Projet - indicateurs	15 000	-
Projet - Volet 2	10 778	-
Érablières fédérales	-	1 497
Projet - contrat verglas pour les érablières (MAPAQ)	-	5 827
Appui inventaire acéricole	4 100	4 500
	<u>3 435 904</u>	<u>3 260 298</u>
DÉPENSES		
Conseillers forestiers	2 486 227	2 623 008
Programme nouveau verglas	520 309	272 009
Érablières fédérales	-	1 296
Projet - contrat verglas pour les érablières (MAPAQ)	-	5 537
Salaires et avantages sociaux	207 685	266 901
Frais de déplacement et de représentation	17 857	16 479
Contrat de service	7 901	12 090
Papeterie et dépenses de bureau	22 330	15 028
Loyer	7 009	16 197
Assurances et licences	2 132	2 192
Télécommunications	6 782	8 937
Publicité	1 180	3 547
Formation	12 465	5 929
Formation - propriétaires forestiers	9 733	7 197
Frais d'expédition	2 492	2 717
Location - matériel roulant	4 154	5 524
Entretien et réparation	821	2 025
Mauvaises créances	-	498
Honoraires professionnels	3 516	1 614
Divers	91	42
Intérêts et frais de banque	117	87
Amortissement	5 370	6 938
Perte sur disposition d'immobilisation	61	-
	<u>3 318 232</u>	<u>3 275 792</u>
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	<u>117 672</u>	<u>(15 494)\$</u>
(DÉPENSES SUR LES REVENUS)		

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2001

	AFFECTÉ AU	INVESTISSEMENTS EN	NON AFFECTÉS	2001	2000
	<u>PPMV</u>	<u>IMMOBILISATIONS</u>			
SOLDE AU DEBUT	5 886	17 237 \$	160 222 \$	183 345 \$	198 839 \$
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES (DÉPENSES SUR LES REVENUS)		(5 370)	123 042	117 672	(15 494)
AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE	(5 886)	-	(5 886)	-	
-					
INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS	<u>-</u>	<u>1 267</u>	<u>(1 267)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
SOLDE A LA FIN	<u>-</u>	<u>13 134 \$</u>	<u>287 883 \$</u>	<u>301 017 \$</u>	<u>183 345 \$</u>

BILAN

AU 31 MARS 2001

ACTIF

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
A COURT TERME		
Encaisse	397 547 \$	262 234 \$
Dépôt à terme (note 3)	400 000	400 000
Débiteurs (note 4)	98 957	100 030
Frais imputables au prochain exercice	<u>1 375</u>	<u>1 525</u>
	897 879	763 789
IMMOBILISATIONS (note 5)	13 134	17 237
AUTRES (note 6)	<u>375</u>	<u>375</u>
	<u>911 388</u>	<u>781 401</u> \$

PASSIF

A COURT TERME		
Créditeurs (note 7)	463 637 \$	217 899 \$
Portion des apports reportés échant au cours du prochain exercice	<u>146 734</u>	<u>-</u>
	610 371	217 895
APPORTS REPORTES (note 8)	<u>-</u>	<u>380 157</u>
	610 371	598 056
	_____	_____
ACTIFS NETS		
ACTIFS NETS INVESTIS EN IMMOBILISATIONS	13 134	17 237
ACTIFS NETS NON AFFECTÉS	287 883	160 222
ACTIFS NETS AFFECTÉS AU PPMV	<u>-</u>	<u>5 886</u>
	301 017	183 345
	_____	_____
	<u>911 388</u> \$	<u>781 401</u> \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2001

NOTE 1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'agence est un organisme sans but lucratif. Son fonctionnement est régit par les articles 335 à 354 du Code civil, sous réserve des dispositions inconciliables du chapitre III de la Loi sur les forêts (L.R.Q.F-4.1) et de son règlement intérieur.

L'agence a pour objet, dans une perspective d'aménagement durable, d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées de son territoire, en particulier par l'élaboration d'un plan de protection et de mise en valeur (PPMV) et par le soutien financier et technique à la protection ou à la mise en valeur.

NOTE 2. CONVENTIONS COMPTABLES

CONSTATATION DES PRODUITS. L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les produits de placement non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS. L'amortissement est calculé selon la méthode du solde dégressif aux taux suivants :

MOBILIER DE BUREAU	20%
EQUIPEMENT INFORMATIQUE	30%
EQUIPEMENT	30%

NOTES COMPLÉMENTAIRES (SUITE)

AU 31 MARS 2001

NOTE 3. DÉPÔT À TERME

Le dépôt à terme porte intérêts au taux de 3.74% et 4% et viennent à échéance en avril 2001.

NOTE 4. DÉBITEURS

	<u>2001</u>	<u>2000</u>
Contributions de l'industrie	70 282 \$	87 728 \$
Remboursement assurance-emploi	-	301
Autres	21 965	5 200
Intérêts courus	1 793	-
Taxes de vente	<u>4 917</u>	<u>6 801</u>
	<u>98 957 \$</u>	<u>100 030 \$</u>

NOTE 5. IMMOBILISATIONS

COÛT	<u>Solde au début</u>	<u>Acqui-sitions</u>	<u>Dispo-sition</u>	<u>Solde à la fin</u>
Mobilier de bureau	4 464 \$	75 \$	1 215	3 324 \$
Équipement informatique	27 937	1 970	-	29 907
Équipement	<u>3 225</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>3 225</u>
	<u>35 626 \$</u>	<u>2 045 \$</u>	<u>1 215</u>	<u>36 456 \$</u>
AMORTISSEMENT CUMULÉ	<u>Solde au début</u>	<u>Amortis- sement</u>	<u>Dimi-nution</u>	<u>Solde à la fin</u>
Mobilier de bureau	1 947 \$	363 \$	437 \$	1 873 \$
Équipement informatique	15 474	4 330	-	19 804
Équipement	<u>968</u>	<u>677</u>	<u>-</u>	<u>1 645</u>
	<u>18 389 \$</u>	<u>5 370 \$</u>	<u>437 \$</u>	<u>23 322 \$</u>
VALEUR NETTE	<u>17 237 \$</u>			<u>13 134 \$</u>

NOTES COMPLÉMENTAIRES (SUITE)
AU 31 MARS 2001

NOTE 6:

AUTRE

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	
			2001	2000
Dépôt	<u>375</u> \$	<u>-</u> \$	<u>375</u> \$	<u>375</u> \$

NOTE 7:

CRÉDITEURS

	2001	2000
Conseillers forestiers	388 167 \$	92 744 \$
Nouveau programme verglas	60 368	100 514
Fournisseurs	3 715	12 524
Frais courus	1 398	1 344
Salaires	3 348	2 303
Retenues et charges sociales	<u>6 641</u>	<u>8 470</u>
	<u>463 637</u> \$	<u>217 899</u> \$

NOTE 8: APPORTS REPORTES

	2001	2000
Subventions provenant du ministère des Ressources naturelles dans le cadre du programme nouveau verglas se terminant le 31 mars 2002.	132 512 \$	380 157 \$
Subventions provenant du ministère des Ressources naturelles dans le cadre du programme volet 2 se terminant en mai 2001.	<u>14 222</u>	<u>-</u> \$
	146 734	380 157
- Portion échéant au cours du prochain exercice	<u>146 734</u>	<u>-</u> \$
	<u>-</u> \$	<u>380 157</u> \$

Ces apports reportés passeront aux résultats à mesure que les subventions seront distribuées.

NOTE 9: ENGAGEMENTS

A la fin de l'exercice, l'organisme avait l'engagement suivant:

- Contrat de location-exploitation

Les paiements minimums annuels en vertu d'un contrat de location-exploitation concernant la location de matériel roulant au cours des prochains exercices sont les suivants:

2002	4 444 \$
2003	<u>370</u>
Total	<u>4 814 \$</u>

NOTE 10. ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté étant donné qu'il n'apporterait aucune information supplémentaire utile.

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN

Aux administrateurs de
AGENCE FORESTIÈRE DES BOIS-FRANCS

A la demande de « **L'AGENCE FORESTIÈRE DES BOIS-FRANCS** » nous avons procédé à l'examen de la répartition des coûts par projets au 31 mars 2001. Notre examen a été effectué conformément aux normes d'examen généralement reconnues et a donc consisté essentiellement en prises de renseignements, procédés analytiques et discussions portant sur les renseignements qui nous ont été fournis par l'agence.

Un examen ne constitue pas une vérification et, par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion de vérificateur sur la répartition des coûts par projet.

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que la répartition des coûts par projets n'est pas conforme, à tous les égards importants, aux principes de comptabilisation des coûts par projets.

GUILLEMETTE, LONGCHAMPS, PELLERIN, PROULX, CA (senc)
Comptables agréés

Plessisville,
le 7 juin 2001

AGENCE FORESTIÈRE DES BOIS-FRANCS - TABLEAU DES COÛTS PAR PROJET AU 31 MARS 2001

	PROG.REGULIER	PPMV	VOLET 2	VERGLAS-MRN	MRN-INDIC	INV.ACER.	TOTAL-AFBF
REVENUS							
Contribution MRN	2 295 768 \$						2 295 768 \$
Contribution Industries	444 521 \$						444 521 \$
Cotisations membres	1 050 \$						1 050 \$
Revenus d'intérêt	52 725 \$			16 274 \$			68 999 \$
Nouveau verglas - MRN				595 688 \$			595 688 \$
Indicateurs - MRN					15 000 \$		15 000 \$
Volet 2 # 44-20-48			10 778 \$				10 778 \$
Appui inventaires acéricoles						4 100 \$	4 100 \$
TOTAL DES REVENUS	2 794 064 \$		10 778 \$	611 962 \$	15 000 \$	4 100 \$	3 435 904 \$
DEPENSES							
Conseillers forestiers	2 486 227 \$						2 486 227 \$
Nouveau verglas - MRN				520 309 \$			520 309 \$
Salaires et avantages sociaux	102 140 \$	32 450 \$	3 012 \$	56 823 \$	13 260 \$		207 685 \$
Frais de déplacement et représentation	7 570 \$	2 803 \$	267 \$	6 203 \$	789 \$	225 \$	17 857 \$
Contrats de service	402 \$		7 499 \$				7 901 \$
Papeterie et dépenses de bureau	6 374 \$	5 553 \$		5 872 \$	943 \$	3 588 \$	22 330 \$
Loyer	3 763 \$	559 \$		2 687 \$			7 009 \$
Assurances et licences	1 941 \$			191 \$			2 132 \$
Télécommunications	3 266 \$	385 \$		3 131 \$			6 782 \$
Publicité	8 \$	1 172 \$					1 180 \$
Formation	2 824 \$			9 622 \$		19 \$	12 465 \$
Formation propriétaires forestiers	4 897 \$			4 836 \$			9 733 \$
Frais d'expédition	1 116 \$	285 \$		1 083 \$	8 \$		2 492 \$
Location matériel roulant	4 154 \$						4 154 \$
Entretien et réparations	(384)\$			1 205 \$			821 \$
Honoraires professionnels	3 516 \$						3 516 \$
Divers	91 \$						91 \$
Intérêts et frais bancaires	117 \$						117 \$
Amortissement	5 370 \$						5 370 \$
Disposition d'immobilisations	61 \$						61 \$
TOTAL DES DEPENSES	2 633 453 \$	43 207 \$	10 778 \$	611 962 \$	15 000 \$	3 832 \$	3 318 232 \$
Excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus)	160 611 \$	(43 207)\$				268 \$	117 672 \$
Actifs nets au début	177 459 \$	5 886 \$					
Affectation d'origine interne	37 321 \$	37 321 \$					
Actifs nets à la fin	300 749 \$					268 \$	301 017 \$

